



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (Upec)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme BOIVIN Jeanne-Marie

M. DELBÉ Jean

Mme CACHET-VIVIER Christine

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Collège dit « des BIATSS » :

M. VALLÉE Benoît

Mme COSTES Sylvie

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des Usagers » :

Mme CLÉMENCEAU Juline

M. LOPEZ Patrick

Mme NGUYEN Caroline

M. VINCENT Léo

Mme GAJIC Valentina

Collège dit « des Personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry, Conseil régional d'Île-de-France

Mme SIMON-DECK, Mairie de Créteil

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Monsieur MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Madame CACHET-VIVIER.

Monsieur GRIMBERT a donné procuration à Madame LANGLOIS.

Monsieur THEVENET a donné procuration à Madame RUBENS.

Monsieur LIGNEUL a donné procuration à Madame RUBENS.

Madame CASCONE a donné procuration à Monsieur THAUVRON.

Madame DESPRES a donné procuration à Monsieur THAUVRON.

Monsieur TROUMI a donné procuration à Monsieur VINCENT.

Monsieur ADAM a donné procuration à Madame GAJIC.

Madame NOWAK a donné procuration à Monsieur DUBOIS-RANDÉ.

Madame BEAULNES-SERENI a donné procuration à Monsieur DUBOIS-RANDÉ.

Monsieur BAZIN a donné procuration à Monsieur DELBÉ.

Madame MATTEI a donné procuration à Madame NGUYEN.

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'académie de Créteil
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
- M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'Inspé
- Mme CASTELAIN Marion, Responsable enseignants DRH
- Mme DACOSTA Hélène, Directrice des affaires financières
- Mme DEBORDE Véronique, Préfiguratrice fondation partenariale de l'UPEC
- M. DEHAN Frédéric, DGS
- Mme HMAMOU Fadoua
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR LLSH
- M. LACOEUILHE Jérôme, Administrateur provisoire de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologies
- Mme PILETTE Alice, DRH
- M. PALAU Yves, Administrateur provisoire de l'EEP, représenté
- M. ZIDI Mustapha, VP Stratégie et Développement
- M. PONCIN Marc, Directeur de la DIFPRO

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président	5
1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 9 juillet 2021 et du 10 septembre 2021	22
2. VIE INSTITUTIONNELLE	25
2.1. Avis sur la nomination de Monsieur Marc PONCIN au poste de directeur de la DIFPRO	25
5. FORMATION ET RECHERCHE	41
5.1. Approbation de la création et du règlement intérieur du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS)	41
2. VIE INSTITUTIONNELLE (SUITE)	51
2.2. Approbation de la révision des statuts de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines (LLSH)	51
3. RESSOURCES HUMAINES	55
3.1. Approbation de la campagne d'emplois enseignants 1 ^{er} et 2 nd degré pour l'année 2022	55
3.2. Approbation de l'annexe de la charte télétravail des personnels BIATSS de l'UPEC	59
4. PATRIMOINE	61
4.1. Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service	61
4.2. Approbation d'un mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu... 61	
3. RESSOURCES HUMAINES (SUITE – POINT AJOUTÉ)	63
3.3. Approbation relative à la demande d'ouverture d'un poste à l'agrégation du supérieur en droit privé	63
6. CONTRATS ET CONVENTIONS	64
6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université	64
QUESTIONS DIVERSES	65

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de démarrer ce conseil d'administration.

Je vais commencer par quelques points d'information.

Sur le PIA4 Érasme, il devait normalement y avoir un arbitrage interministériel hier. Nous avons su en cours de journée que le Premier ministre ferait lui même les annonces et mettait un black-out total sur tout. Pourtant, cela vient du conseiller du Premier ministre lui-même. Cela sera donc une annonce qui sera une annonce politique en novembre. J'avoue que c'est un peu fatigant : c'était le 4 octobre, le 14 octobre, etc. Une annonce politique dans le cadre d'une campagne présidentielle : on voit tout à fait le déroulé de ce genre de choses. Nous avons lancé les bouées d'usage et nous verrons.

Sur la LPR, il n'y a pas d'élément. Des décrets commencent à sortir, que vous avez sûrement vus, mais pour le moment, il n'y a rien de très construit pour l'université. Nous sommes plus sur des annonces qui ne concernent pas directement l'université sur les macros, sur les repyramidages, l'ensemble des moyens, etc. Par contre, il est sûr qu'il y a eu des versements pour la recherche et pour les laboratoires de recherche avec une direction particulière pour les jeunes chercheurs. Des éléments seront donc proposés en CR sur la ventilation d'une somme de 460 000 euros, ventilée en accompagnement des nouveaux LCL titulaires, un BQR dédié sur les jeunes chercheurs, c'est-à-dire thèse plus dix ans. Nous étions à sept ans, mais pour l'alignement sur l'ANR, il s'agit plutôt de dix. Ce sera donc un accompagnement financier sur lequel on mettra un BQR de 80 000 euros, qui permettra à de jeunes chercheurs d'avoir un effet de levier, notamment pour pouvoir répondre à des appels

d'offres de type ANR, *a fortiori* si ce sont des appels d'offres de type ERC. Tout cela accompagné d'un bouquet de formations autour de ces éléments. Il s'agira également de sept post-docs supplémentaires, ce qui donnera un peu de voilure sur les laboratoires, et cette CRCT supplémentaire qui donnera l'accompagnement pour la recherche. C'est ce qui semble se dessiner et qui sera *a priori* validé en CR. Ce sera la proposition que nous ferons.

Il s'agit aussi d'accompagner sur le plan politique d'un groupe de jeunes chercheuses et chercheurs. C'est en train de se dessiner. Là encore, c'est une émulation à la recherche, qui prendra forme l'année prochaine.

C'est une notification intermédiaire et la notification finale sera faite plus tardivement. Nous serons donc plutôt sur du BI puisque les temps d'utilisation de ces fonds ne sont pas si flexibles que cela.

Nous avons eu également une réunion dans le cadre du nouveau dialogue de gestion avec le rectorat. Celui-ci est assez surprenant. Simone BONNAFOUS étant en passe de partir, la motivation générale n'était pas forcément exceptionnelle pour l'ensemble de ces sujets. Elle était même dans sa voiture lors du dialogue, ce qui était un élément un peu particulier d'étrangeté. Par ailleurs, des collègues du rectorat n'étaient pas toujours au courant des textes. Toujours est-il que nous allons faire des propositions dans le cadre de ce dialogue de gestion, puisqu'il s'agit d'un dialogue de gestion *a priori* et non pas de quelque chose qui se situe en cours de route. Nous serons beaucoup sur une approche de dématérialisation d'un certain nombre d'éléments dans le cadre d'une transformation et de modernisation de l'université.

Il est question d'un coffre-fort pour les étudiants pour qu'ils aient dès le départ la mise en place de leur dossier, licence, etc., et qu'ils puissent y accéder. Cela se fait dans d'autres universités et qui fonctionne très bien. Le retour des étudiants est très favorable sur ce coffre-fort avec les clés pour y accéder.

Il y a un élément sur E-City, sur une plateforme qui reste pour le moment à définir.

Il y a quelque chose que l'on va développer autour de la science ouverte : manifestement, nous ne sommes pas en phase d'accélération sur ce cela. Je ne vais pas le détailler ici, mais la science ouverte est compliquée. En tout cas, nous allons mettre un positionnement gradué de dispositifs qui permettront de poser les éléments de montée en charge sur ce qui est maintenant une demande nationale et internationale.

Tout cela est encore dans les cartons et n'est pas du tout affiné. C'est un test auprès du rectorat. Pour le moment, nous ne sommes pas encore en phase opérationnelle sur ce sujet.

Quelques éléments également sur le CPER. Vous avez vu que la partie Région est annoncée sur le site. La notification définitive interviendra en novembre et il reste encore quelques réserves. En tout cas ce qui est fixé, c'est Fontainebleau, Chérioux, et d'autres éléments qui étaient dans le plan de relance, un bâtiment de recherche à Sénart. Ce sont finalement les trois éléments du CPER. Reste pour nous le point 1 qui était la Maison des Sciences de l'Homme ou équivalent, sur laquelle nous sommes en discussion avec le rectorat pour un financement qui pourrait porter sur un emprunt. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Sur Aubervilliers, nous devons voir avec Robin, avec qui je me suis entretenu, et Jean-Michel BLANQUER directement pour relancer le dossier. C'est un très beau dossier, qui a été un peu plombé par le fait que des collègues ont envoyé des lettres à Stéphane TROUSSEL, s'opposant à ce projet. Cela n'a pas aidé. En tous les cas, c'est un dossier que nous allons développer avec Robin en allant voir le nouveau préfet et Jean-Michel BLANQUER.

Lors du dernier dîner au rectorat, le recteur également sur la position d'appuyer Aubervilliers. Nous aurons donc l'occasion de relancer cela et de vous en reparler.

Sur les autres informations, nous avons une bonne nouvelle autour de Qualiopi. Nous avons passé la qualification pour ce dossier qualité. Je pense que c'était un succès pour les équipes qui y ont travaillé, qu'il s'agisse des équipes politiques et administratives, en particulier auprès de la DIFPRO. Félicitations pour ce dossier réussi ! C'est très important pour l'université.

Point CTI : nous sommes en cours d'évaluation pour l'école EPISEN. Nous avons rendez-vous ce matin à l'aube pour caler les éléments sur EPISEN. Le dossier devrait passer sans difficulté, peut-être avec des réserves, mais les choses semblent bien parties.

Dernière information, l'hommage à Samuel PATY que nous aurons en fin de conseil d'administration, sur la dalle. Je vous y invite. Nous avons fait une invitation très large. Je dirai quelques mots brefs sur Samuel PATY. On voit aujourd'hui dans la presse comment il y a eu un enchaînement assez particulier impliquant des élèves. C'est quelque chose d'assez dramatique en plus du drame. Il y a une instrumentalisation assez horrible de cette affaire par des plus jeunes.

Tels étaient les points d'information que j'avais à vous proposer avant d'entamer la partie classique du conseil d'administration.

Un intervenant – Pensez à indiquer vos noms pour la transcription parce que nous avons eu des soucis sur les anciens PV.

Mme DE SUREMAIN – Oui. Peut-être aussi que si nous avons un micro, cela éviterait des interruptions. Bonjour à toutes et tous. Je voulais revenir sur cette information sur le CPER. C'est effectivement un point très important. Je voulais vous transmettre un message de la part des élus, des formateurs, des enseignants du Conseil de l'INSPE. Ils font part de leur inquiétude générale sur l'avenir des sites de l'INSPE et de leur souhait que tout soit fait pour l'instant pour réinscrire notre projet dans le CPER, car tout le monde a vu ce document, qui n'est pas encore complètement définitif. Il

semble effectivement très important de faire revenir dans le jeu du CPER ce projet, d'autant plus que même s'il est en phase 2, dans le CPER, un autre projet de phase 2, qui ne sera même pas financé par le CPER, est évoqué. Il s'agit de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme qui sera installée à Aubervilliers. Bien que non financé par le CPER, ce projet est déjà évoqué. Le projet UPEC INSPE n'apparaît ni dans le texte ni dans les tableaux. Vous avez un vif soutien et un vif encouragement à essayer de remettre ce dossier dans le circuit du CPER.

M. LE PRÉSIDENT – Ce sera fait. Tant mieux qu'il y ait une prise de parole des collègues de l'INSPE. C'est important et j'en ai parlé avec le directeur de l'INSPE très récemment. Il y a besoin de rediscuter un peu du projet global et de s'assurer que Livry-Gargan est bien au fait de ce déménagement. Ainsi que je le disais, c'est à haut niveau puisque nous irons voir directement Jean-Michel BLANQUER avec Robin.

Mme DE SUREMAIN – La question légitime posée par des formateurs de Livry portait sur la nécessité d'une concertation plus aboutie. Ils posaient également des questions sur les alternatives. Le soutien est en tout cas global pour une stratégie pour l'ensemble des sites de l'INSPE.

M. VALLEE – Je souhaitais rebondir sur l'intervention de Marie-Albane. On a parlé du site de Livry-Gargan, mais celui que j'ai dans le viseur est le site de Saint-Denis où là, c'est catastrophique, tant au niveau du bâtiment qu'au niveau du personnel. Quand on enseigne dans un « taudis » avec des fuites à tous les étages, cela ne crée pas une dynamique au niveau des personnels. On me confirme qu'il s'agit du bâtiment le plus délabré de toute l'université. On peut comprendre le souhait de ne pas investir sur ce bâtiment, mais Aubervilliers ne se fera pas en claquant des doigts. Sur une échéance de trois, quatre ou cinq ans, que compte faire l'université sur ce site ? Soit on y reste et on effectue quelques travaux, soit on déménage dans des locaux tampons en

attendant que quelque chose sorte de terre, mais la situation est vraiment catastrophique.

M. LE PRÉSIDENT – C'est un élément que j'avais pointé il y a déjà trois ans et qui aurait dû être pointé bien avant. J'avais proposé de façon un peu fulgurante de tout rassembler sur un seul site et il est apparu assez vite le fort d'Aubervilliers, sur lequel je maintiens que c'est le bon timing. De plus, sur Saint-Denis, il est possible de réfléchir. Nous ferons des travaux, mais nous ne ferons pas d'investissements lourds à Saint-Denis compte tenu du délabrement. Un point d'accroche est que la Région souhaiterait récupérer ce bâtiment, ce qui est peut-être positif. C'est donc vraiment dans le viseur.

M. PELLET – J'ai adressé une proposition de motion à soumettre au vote.

M. LE PRÉSIDENT – Nous verrons cela un peu plus tard. Je suis d'accord. Comme une motion a été faite au CAC, il serait peut-être intéressant de voir comment vous pouvez partager une motion pour ne pas en faire plusieurs.

M. PELLET – Il y a eu un vote *in fine* au CAC. Cela n'empêche pas que le conseil d'administration vote une motion qui ne soit pas exactement la même. Je veux bien engager le débat, mais je ne suis pas d'accord pour que l'on propose la motion du CAC et je vous expliquerai pourquoi.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je me suis déplacée plusieurs fois sur Saint-Denis. La situation n'a pas avancé depuis l'année précédente et l'année d'avant. On est exactement au même stade. Je pense que c'est grave pour l'UPEC. Vous savez comme moi qu'il y a une réforme de la voie professionnelle actuellement, de la voie technologique. Les filières technologiques sont mises en avant. C'est là que l'on forme aujourd'hui en Île-de-France les enseignants de la voie technologique. Je pense qu'on ne va pas laisser pourrir la situation à Saint-Denis, car notre sentiment est qu'on la laisse pourrir. Il se pose de gros problèmes de personnels et il faut les traiter.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis content que les organisations se mobilisent aujourd'hui pour Saint-Denis parce que je ne les ai pas beaucoup entendues auparavant.

Mme FAURE-DUNABEITIA – C'est faux.

M. LE PRÉSIDENT – En tout cas, pour Saint-Denis, je pense que le projet d'Aubervilliers est la solution, mais c'est une solution politique. Tous les projets qui ne sont pas portés politiquement sont des projets qui ne se passent pas dans le cadre des projets immobiliers. On peut le déplorer. L'argent mis sur l'enseignement supérieur par l'État n'est pas à la hauteur. Il faut des plans campus pour rénover tous les bâtiments et (incompris – 1344917_Uparis12_CA_151021-00.17.35), mais je préfère que les élus s'expriment. Pour Saint-Denis, nous ferons les choses qu'il faut faire. Je pense que le Patrimoine pourrait d'ailleurs répondre, car il suit le dossier. Malgré tout, les conditions de travail sont déplorables, nous sommes d'accord. Après, la seule solution est de débattre politiquement pour obtenir un déménagement. C'est d'ailleurs un très bon projet que je soutiens depuis le départ, de replacer l'ensemble des formateurs sur un site intégrant l'approche professionnelle. Je pense que c'est un très beau projet d'université, pour lequel je continue de me battre, comme pour les autres d'ailleurs. Pour certains projets, nous sommes allés chez Jean CASTEX, pour d'autres, nous sommes allés à l'Élysée directement et nous irons chez Jean-Michel BLANQUER également.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Que comptez-vous faire pour le personnel ? On ne peut pas attendre le déménagement à Aubervilliers. Il faut traiter la situation. Elle se détériore gravement. Ne faut-il pas aller à nouveau sur le site, refaire un point, accompagner l'INSPE sur une situation très complexe de gestion des personnels ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'avons pas eu de retour direct, d'alerte. J'entends bien que les conditions ne sont souvent pas idéales, mais je n'ai pas été interpellé en direct au niveau Présidence. Je ne pense pas que cela ait été le cas au niveau des Services. Mais

nous ferons un point régulier sur Saint-Denis. Après je ne vais pas prendre ma truelle pour refaire Saint-Denis.

M. BOSDEVEIX – Pour votre information, une visite est prévue le 19 novembre à Saint-Denis par Aurélie GUIBORNE, la conseillère de prévention, responsable du service lié à la sécurité. Rassurez-vous, c'est un sujet sur lequel nous sommes mobilisés.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Il n'y a pas que la sécurité, il y a aussi les RH.

M. BOSDEVEIX – Nous sommes sur le sujet, rassurez-vous.

M. LE PRÉSIDENT – Laissons les élus parler parce que c'est un conseil d'administration.

Une intervenante – Les directeurs de composante ont aussi le droit de prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT – C'est important, mais je pense que ce sont vraiment les élus qui doivent parler. Priorité aux élus : je pense que dans un conseil d'administration, cela doit être respecté.

Mme NGUYEN – Dans le cadre du CTA, vous avez évoqué des projets au niveau de Créteil, mais nous avons quand même une difficulté au niveau du nombre d'étudiants à Créteil. Est-il possible, dans le cadre du CPER...

M. LE PRÉSIDENT – Le CPER est fini. Il s'agit du suivant. Dans le CPER, nous avons mis des priorités. Elles n'ont pas été respectées par l'État, la Région. Après, on peut toujours aller prier, mais cela ne marche pas. Pour Créteil, il faut trouver des solutions en interne pour les bâtiments sur les fonds propres et c'est compliqué.

Mme NGUYEN – Je comprends bien, mais dans le prochain CPER...

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'il faut que dans la CPU, il y ait un plan campus pour les universités. Nous ne sommes pas la seule université à être dans des conditions

déplorables. Les plans campus ont fait leur travail à un moment donné. Certains s'en sortent relativement bien. S'il n'y a pas un plan campus avec des fonds alloués pour rénover les bâtiments et les mettre dans les petits standards des universités européennes, ce sera compliqué. Je pense qu'il y a réellement besoin d'interpeller l'État. Comme c'est une campagne présidentielle, c'est une interpellation qui va être faite aux différents candidats sur ce sujet. Cela passe par l'interpellation du politique.

M. VALLEE – C'est très incertain peut-être de politique, mais si l'UPEC n'a plus les moyens d'assurer son maillage territorial qui va de la Seine-Saint-Denis jusqu'à Nemours maintenant, à un moment donné, on va être de dire : on n'a pas l'argent, on va être obligé de lâcher.

M. LE PRÉSIDENT – Qu'appelles-tu « lâcher » ?

M. VALLEE – Combien de sites l'université compte-t-elle ? Dix-sept. Qui dit « dix-sept sites » dit une logistique inhérente à ces dix-sept sites, entretien, chauffage. Quelle université en France a autant de sites ?

Échanges croisés – inaudible

M. DEHAN – Je viens de l'Est et l'université de Lorraine est sur quatre départements. Cela va de la Meuse aux Vosges en passant par la Meurthe-et-Moselle, la Moselle. Il y a 80 sites.

M. LE PRÉSIDENT – Si maintenant, la position est qu'un service public ne s'occupe pas des étudiants de son territoire, effectivement, c'est compliqué. Ce ne sera pas une raison. Je pense qu'il faut miser là-dessus, parce que l'avenir est le déplacement vers la petite couronne et la grande couronne. Il n'y a pas besoin d'avoir une boule de cristal pour savoir que la tension démographique se fait. D'autre part, des transports font faciliter les liaisons entre les sites. Ensuite, derrière cela, il existe une tension très forte en termes d'étudiants. S'il s'agit de mettre 42 000 étudiants à Créteil, il faudra m'expliquer comment faire. Nous sommes sur une trajectoire jusqu'à 2030

pour nous d'augmentation des étudiants. Cette augmentation va se faire de façon très linéaire, quasiment de mille étudiants par an. C'est d'autant plus frappant que la pression se fait aujourd'hui sur petite et grande couronnes pour des raisons évidentes. Ensuite, sur le site de Chérioux, un pôle informatique (inaudible – 25.14)... Le fait d'avoir pris des initiatives immobilières me paraît plutôt pertinent parce qu'elles sont soutenues par l'État et par la Région.

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je pense qu'il faut être réaliste. Actuellement, on n'arrive pas à recruter dans les services logistiques patrimoine. Il devient très compliqué de gérer les sites, la multiplicité des sites, élément manque de personnel, l'attractivité, parfois l'absence de cohérence, ce qui fait que les collègues ne viennent pas parce qu'ils ne voient pas la cohérence. Il nous semble qu'il va falloir mener une réflexion. Il y a quinze universités en Île-de-France. Il faut être réaliste sur ces sites ou repenser la logistique. On n'a pas fait la dévolution de patrimoine à l'université, heureusement pour certaines universités, mais il existe des problèmes de fond sur les moyens que l'on a pour une telle politique de site. En tant qu'organisations syndicales, nous voyons bien qu'il n'y a pas les moyens et que c'est anxiogène pour les collègues de venir dans une organisation multisites.

M. LE PRÉSIDENT – C'est ta position. Je ne crois pas au grand effondrement et au côté où tout va mal. Nous avons créé des tiers-lieux à Sénart par exemple. Le personnel est de plus en plus délocalisé. Il existe donc des solutions. L'université est en bonne forme financière. Il faut faire attention bien entendu et ne pas faire n'importe quoi. Nous aurons des financements d'État et de Région sur des projets qui permettent à des étudiants éloignés de bénéficier de l'enseignement supérieur. Je pense que c'est notre rôle de service public. Nous accompagnerons cela politiquement. Je pense que nous sommes très suivis politiquement sur un certain nombre de sites. Cela permet de développer des aspects intéressants : un pôle informatique à Chérioux. Si nous n'avions pas Chérioux, la CTI n'aurait pas validé EPISEN. Ce qui a beaucoup participé

de cela est le fait d'avoir un lieu d'accueil d'une école d'ingénieurs digne de ce nom et non pas préfabriquée. Après, on peut toujours dire que si nous n'avions pas fait cela, on aurait vu ce qui se serait passé. Cela vous a été dit clairement : si nous n'avions pas eu cette démarche d'accompagnement, d'environnement de cette école d'ingénieurs, les choses étaient « pliées » dès cette année.

M. VALLEE – L'intervention de Benoît à l'OCT suite à la présentation de Patricia Banet sur la création de l'EPISEN d'école d'ingénieurs... Pour une école d'ingénieurs, s'il n'y a pas de locaux associés, cela ne fonctionne pas. C'est peut-être à sept, huit ans. Ce que l'on dit maintenant, peut-être dans sept-huit ans, aura-t-on raison. *(Peu audible – à vérifier)*

(Inaudible – 28.44)

M. LE PRÉSIDENT – C'est une très bonne vision. Elle a d'ailleurs été suivie.

M. THAUVRON – Sans vouloir ramener les 40 000 étudiants sur Créteil, Livry-Gargan, c'est le premier degré, cela a donc sa logique là bas. Saint-Denis, historiquement, pour de raisons qui m'échappent totalement, c'est le second degré technologique. Cela pourrait avoir un sens de le ramener sur Créteil d'un point de vue pédagogique et d'un point de vue scientifique.

Mme DE SUREMAIN – Je pense qu'on ne peut pas régler cette discussion ici. Cela mériterait des approfondissements. C'est du technologique et professionnel. Il y a tout un réseau d'alternance, de lycées, d'établissements, etc., extrêmement important. Ce n'est pas simplement un lieu ; c'est tout un écosystème. Ce sont des questions à discuter avec approfondissement. Mais nous sommes d'accord qu'il y a certainement des réflexions de sites, de stratégie, de regroupements à mener, non pas simplement pour des économies d'échelle, mais pour des questions de cohérence et pour travailler beaucoup mieux avec les outils du 21^e siècle.

Je voudrais en profiter pour poser une question sur la Maison des Sciences de l'Homme. Elle n'est pas dans le projet CPER. Quel impact sur le projet annoncé de financement d'un bâtiment de lettres, sciences humaines qui pourrait être lié à l'Arbre de vie de Créteil ?

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas à l'ordre du jour. Je veux bien que l'on parle du CPER durant tout le conseil d'administration, mais ce n'est pas le lieu. On peut discuter très longuement, avec des arguments.

Nous avons 3 000 mètres carrés de foncier à Créteil, ce qui est une performance. La DGESIP, l'État dans sa grande misère, et nous-mêmes pensons pouvoir monter un bâtiment sur emprunt. C'est la piste de qui se crée aujourd'hui, piste qui est faisable. La santé financière de l'UPEC n'est pas mauvaise. Il ne faut pas faire n'importe quoi ensuite. Nous sommes plus sur des approches de masse salariale, mais également sur les fonds de roulement et il faut que nous soyons vigilants et nous aurons même une réunion cet après-midi autour de cela. C'est un élément sur lequel nous sommes approchés. Je ne lâcherai pas parce que je pense que c'est une bonne chose d'avoir 3 000 mètres carrés de foncier à Créteil, obtenus près de la mairie. Je maintiens que c'est la responsabilité de l'État et il ne prend pas ses responsabilités par rapport à des sites comme l'UPEC, comme Créteil en particulier. Je pense que c'est aussi par des affinités politiques qui se créent. Je suis très en colère de cela puisque nous l'avons mis en numéro un.

M. PELLET – Justement, je voulais revenir sur Créteil. Si la discussion est si longue et vive autour du CPER, c'est parce que la question des bâtiments et des mètres carrés est particulièrement aiguë en ce moment. Nous discutons là du moyen terme et du long terme, mais je voudrais rappeler qu'actuellement, à Créteil, la crise des mètres carrés se fait sentir au quotidien. En sciences et en lettres, certains cours n'ont pas lieu parce qu'il n'y a pas de salle. Comme il y a une augmentation des effectifs

importante, toutes les petites salles qui ont été fabriquées il y a une vingtaine d'années à un moment de réduction des effectifs ne sont plus utilisables pour des groupes de 40 ou de 50, quand ce n'est pas 60. On ne peut donc plus utiliser les salles de 20 ou de 30, sans même parler des mesures sanitaires. La situation à Créteil est dramatique actuellement.

On est en train de parler du moyen terme, mais le problème est actuel. Que va-t-on faire pour faire de la place et permettre que les cours se fassent à Créteil ?

M. LE PRÉSIDENT – Que fait-on pour faire de la place ? D'abord, il faut savoir que sur les sites, entre midi et 14 heures, certains endroits sont totalement vides. Le samedi matin n'est pas très occupé.

M. PELLET – Il y a sans doute une réforme de la gestion des salles sur l'ensemble du site à envisager.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes d'accord. Il faut que tout soit *open*, c'est-à-dire que l'ensemble des salles disponibles soient accessibles à l'ensemble des professeurs et étudiants, ce qui n'est pas le cas. Nous allons maintenant politiquement agir en ce sens.

M. PELLET – Je voudrais signaler un petit incident. Une collègue en sciences change de salle toutes les semaines parce qu'elle n'a pas de salle attribuée et a parfois dû annuler son cours au dernier moment parce qu'elle n'en trouvait pas. Elle a trouvé une salle, s'y est installée et on lui en a fait reproche au motif que ce n'était pas une salle affectée à sa composante. C'est un gros problème.

Je ne dis pas que l'on va tout résoudre par une modification de la gestion des salles au niveau du site, car il manquera quand même des mètres carrés.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis tout à fait d'accord avec toi. C'est un sujet de tension et nous allons préparer cela. Cette année, nous sommes contents de voir les étudiants.

Le présentiel à 100 % a forcément mis de la tension. Nous lançons un audit des espaces de l'ensemble de l'université, en particulier sur le campus centre. Il y a sûrement un problème d'optimisation des espaces. Nous avons découvert aussi qu'à Pyramide, des salles étaient considérées comme occupées et qu'il n'y avait pas de chaise. Nous nous en sommes occupés et nous avons remis des chaises.

Je pense donc qu'il y a besoin d'un audit très global de cette université, car il existe sûrement des possibilités d'optimisation ou de réaménagement simple de salles pour s'adapter. Nous avons plus besoin maintenant de salles de 50 que de salles de 20 ou de 30. Cela va donc être lancé et le résultat de cet audit sera présenté en conseil d'administration.

M. HEBBRECHT – Bonjour à tous. Thierry HEBBRECHT pour la Région, mais également pour la casquette municipale. Pour répondre à Madame concernant l'Arbre de vie, effectivement nous en avons parlé en GPSEA mercredi en réunion de territoire et c'est un projet qui avance. Sa finalité n'est pas complètement établie puisque cela va sûrement bouger au niveau de la structure de l'Arbre de vie par lui-même dans sa conception. S'il y a besoin de moins de bureaux, il y aura une révision. Le projet est donc bien lancé.

Au niveau de la Maison des Sciences de l'Homme, je sais que le projet doit être débattu à la Région. Je me suis renseigné, mais je n'ai pas la réponse des Services et j'aurais aimé vous apporter la réponse aujourd'hui. C'est les Services de la Région qui devraient donner la réponse et ce sera sûrement débattu au Conseil régional qui aura lieu au mois de novembre prochain. Je vous donnerai plus d'informations à ce moment-là, mais je ne les ai pas encore complètement. Voilà ce que je souhaitais vous dire ce matin.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Nous allons clore le sujet du CPER.

M. ZOUGBEDE – Je voudrais intervenir sur la tension des salles. Je voudrais souligner que les étudiants que j'ai rencontrés souffrent énormément de cette situation, et les familles également.

M. LE PRÉSIDENT – Nous en sommes tout à fait d'accord.

Mme BOIVIN – Je suis professeur de littérature française. Je voudrais tout de même dire qu'à deux titres, l'ébauche de CPER que vous avez présentée peut difficilement ne pas m'inquiéter. J'ai l'impression que l'histoire bégaie. J'espère que ce n'est pas le cas et c'est pour cela que j'interviens ce matin.

J'interviens d'abord comme enseignante-chercheuse d'une faculté dans laquelle plusieurs enseignements, dont les miens, sont encore depuis quatre semaines sans domicile fixe. Le responsable de la planification, à qui j'ai demandé une autre salle un peu plus adéquate à mes enseignements m'a dit hier que j'avais déjà beaucoup de chance de ne pas être sur la dalle et que mes enseignements soient placés.

J'interviens aussi comme précédente doyenne de la faculté. En 2014, le bâtiment des lettres qui nous est promis depuis la fondation de l'université – nous ne l'attendons jamais que depuis 50 ans – était alors placé en numéro un avant qu'il ne soit subrepticement déclassé au profit d'un bâtiment pour la recherche biomédicale qui, si mes informations sont exactes, est toujours dans les limbes.

J'espère encore une fois que l'histoire ne bégaie pas.

M. LE PRÉSIDENT – C'est le CPER précédent.

Mme BOIVIN – Précisément. Si j'ai bien compris, le bâtiment des lettres n'est pas dans le CPER. J'espère que la négociation n'est pas close. Je voulais vous dire qu'il faut absolument tout faire pour l'y réintroduire. Ce n'est pas au moment où les étudiants s'entassent à campus centre où, quand nous avons des salles, elles ne sont pas adéquates à nos enseignements... Je n'ai pas la compétence pour savoir si cet

emprunt est réaliste ou non. En tout cas, je voudrais dire que pour la deuxième fois, un bâtiment qui a été classé en un se trouve déclassé au profit d'autres alors qu'il apparaît plus prioritaire que jamais. Toutes les interventions qui ont été faites ce matin en témoignent. Personnellement, j'espère très vivement que vous allez revenir à la table des négociations et remettre dans le CPER ce bâtiment qui est tout de même plus prioritaire que jamais.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas qu'il n'a pas été déclassé. Il n'a pas été retenu par la Région et l'État. Je suis très content que la Région se ressaisisse du dossier. Nous avons obtenu, par GPSEA et par le maire de Créteil, 3 000 mètres carrés de foncier à Créteil, ce qui est une performance, à un endroit assez magique puisqu'il est près de la gare. Nous sommes allés voir le Premier ministre, la conseillère d'Emmanuel Macron. La Région est informée et vous avez vu que la pression est extrêmement forte sur cet objet. Ceux qui ne connaissent savent que je ne lâche jamais et je ne lâcherai donc pas.

Il n'a pas été déclassé. Je rappelle que le rectorat et l'enseignement supérieur sont portés par quelqu'un qui aurait pu être beaucoup plus aidant sur ce bâtiment. Sans commentaire.

Je voudrais que nous closions sur le CPER.

Mme BOIVIN –Pouvons-nous tout de même profiter de la présence du représentant de la Région pour lui poser une question ? Puisque le débat est à venir à la Région, est-ce qu'une motion de soutien du Conseil d'administration pourrait aider à ce que le débat soit positivement conclu pour nous ? Il me semble que si le sujet fait consensus...

M. LE PRÉSIDENT – Je le porterai également à la Région.

Mme BOIVIN – Cela ne peut pas nuire.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose d’arrêter sur le CPER. Le conseil d’administration n’est pas dédié au CPER. C’était un point d’information globale.

M. PELLET – Il y a là une proposition de motion pour étayer la demande de tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas sûr qu’il faille braquer la Région. Qu’en pensez-vous, Monsieur HEBBRECHT ?

M. HEBBRECHT – Je ne pense pas que cela va forcément braquer la Région.

M. LE PRÉSIDENT – Faisons une motion. Nous allons écrire cela.

M. PELLET – Ce sera l’occasion peut-être de mentionner les gros problèmes que nous avons en termes de place.

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons formuler cela et nous interpellons aussi l’État. Je rappelle que c’est tout de même la responsabilité de l’État de s’occuper de ses universités. Dans le cas du CPER, il y a la part État et la part Région.

Mme DE SUREMAIN – Il serait appréciable aussi que cette motion englobe aussi le projet Aubervilliers.

M. LE PRÉSIDENT – Là, ce sera illisible pour la Région.

Mme DE SUREMAIN – Cela veut donc dire que vous placez en prioritaire le bâtiment...

M. LE PRÉSIDENT – Nous l’avons mis en priorité numéro 1. Il est logique d’appuyer cette priorité numéro 1.

Mme DE SUREMAIN – Monsieur HEBBRECHT, nous comptons sur vous pour expliquer (hors micro – 43.48)... de toute la Seine-Saint-Denis et même de toute l’Île-de-France autour d’Aubervilliers. Formation professionnelle, recherche, quelque chose de très dynamique. Je pense que le Vice-président est la personne idoine pour expliquer tout cela.

M. LE PRÉSIDENT – Nous y sommes allés, avec Robin. Je rappelle que les trois recteurs devaient se présenter à Aubervilliers et que la pandémie a tout annulé. Nous avons revu le recteur de Paris et la rectrice. Le recteur de Paris, Christophe KERRERO était présent ainsi que Daniel AUVERLAULT. Ce projet a été de nouveau interpellé à ce niveau-là. Nous allons interpellier l'État sur ce dossier.

Je vous propose de rentrer dans le conseil d'administration.

Une intervenante – Ne votons-nous pas ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons rédiger la motion.

M. BERNARDINO – En étant tous d'accord sur la motion et que c'est pour soutenir le projet qui avait été classé numéro un par le conseil d'administration de l'université.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nous la voterons quand elle sera rédigée.

M. BERNARDINO – Je propose que nous suivions l'ordre du jour.

1.2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 9 juillet 2021 et du 10 septembre 2021

M. BERNARDINO – Nous repassons sur l'approbation du procès-verbal du 9 juillet qui avait été laissé en suspens, parce qu'il y avait pas mal de coquilles. Je remercie la DAJG qui a travaillé dessus et a passé un bon moment à réécouter les bandes.

M. PELLET – Je voudrais juste signaler que comme il y a eu une réécoute, le document qui était sur le Sharepoint n'intégrait pas les corrections que j'avais faites la dernière fois. Je les ai remplacées, car j'avais fait une sauvegarde du document. Toutes mes interventions apparaissent en bleu. Il était plus rapide pour moi de recopier le paragraphe que de rechercher dans chaque phrase ce que j'avais modifié. Cela ne veut pas dire que j'ai changé tout le contenu de mes interventions, c'est seulement que c'est en bleu parce que j'ai fait un copié-collé.

J'en profite pour dire que je pensais n'avoir qu'un procès-verbal à relire hier soir et je m'y suis pris tard. En fait, j'en avais deux. Avec le temps que j'ai passé sur le premier, je n'ai pas pu relire le relire. J'en profite donc pour dire que je souhaiterais que l'on remette le deuxième à la prochaine fois. Pour celui du 9 juillet, je n'ai pas de problème.

Mme DE SUREMAIN – Pour le PV du 10 septembre, j'ai effectué les corrections qui me concernent, mais je voudrais signaler une phrase qui est une erreur à mon avis. Ce n'est pas moi qui l'ai prononcée, je ne l'ai donc pas corrigée. C'est une phrase de Madame ALLARD-POESI. Le report du PV permettra de vérifier avec elle. Le PV indique : « *Mais par parties prenantes, nous pouvons entendre de manière exclusive les parties prenantes extérieures* ». Je crois qu'elle a dit exactement le contraire. En page 15, il me semble qu'il faudrait écrire : « *Mais par parties prenantes, nous ne pouvons entendre de manière exclusive les parties prenantes extérieures* ». Je pense que c'est une correction importante.

M. BERNARDINO – Vous souhaitez donc que nous reportions le procès-verbal du 10 septembre, c'est cela ? Très bien. Nous votons donc uniquement le procès-verbal du 9 juillet.

Y a-t-il des procurations ?

Mme HMANOU – Oui. Monsieur MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Madame CACHET-VIVIER. Monsieur GRIMBERT a donné procuration à Madame LANGLOIS. Monsieur THEVENET a donné procuration à Madame RUBENS. Monsieur LIGNEUL a donné procuration à Madame RUBENS. Madame CASCONE a donné procuration à Monsieur THAUVRON. Madame DESPRES a donné procuration à Monsieur THAUVRON. Monsieur TROUMI a donné procuration à Monsieur VINCENT. Monsieur ADAM a donné procuration à Madame GAJIC. Madame NOWAK a donné procuration à Monsieur DUBOIS-RANDÉ. Madame BEAULNES-SERENI a donné procuration à Monsieur DUBOIS-

RANDÉ. Monsieur BAZIN a donné procuration à Monsieur DELBÉ. Madame MATTEI a donné procuration à Madame NGUYEN.

M. BERNARDINO – Nous procédons à l’approbation du procès-verbal du 9 juillet.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est approuvé

Le vote pour l’approbation du PV du 10 septembre est reporté.

Mme BOIVIN –J’ai rédigé quelques lignes.

« Le Conseil d’administration de l’UPEC, réuni le 15 octobre 2021, souhaite apporter son soutien à l’équipe présidentielle pour négocier un renforcement du CPER en faveur de l’UPEC et des territoires cristoliens, notamment la construction d’un nouveau bâtiment, indispensable à l’accueil des étudiants que ne peut plus contenir Campus centre et qu’il avait classé numéro un en 2019. »

M. BERNARDINO – C’était en 2021.

Mme Anne-Lise Humain-LAMOURE – C’est la demande qui avait été votée en 2019.

M. LE PRÉSIDENT – Pour la Région et l’État, c’est le CPER 2021–2027.

Mme BOIVIN – Je reprends donc.

« Le Conseil d’administration de l’UPEC, réuni le 15 octobre 2021, souhaite apporter son soutien à l’équipe présidentielle pour négocier un renforcement du CPER 2021–2027 en faveur de l’UPEC et des territoires cristoliens, notamment la construction d’un nouveau bâtiment, indispensable à l’accueil des étudiants que ne peut plus contenir Campus centre et qu’il avait classé numéro un ».

Un intervenant – Ne peut-on pas mettre également *« et la rénovation des bâtiments existants ? »*

M. LE PRÉSIDENT – Non. Si nous mettons tout à la Région, la lettre va au panier tout de suite.

M. BERNARDINO – Nous restons donc sur cette motion qui est cohérente avec le vote du conseil d'administration, qui était tout de même le projet numéro un.

Nous passons au vote de la motion.

La motion précédemment lue est approuvée à l'unanimité.
--

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Avis sur la nomination de Monsieur Marc PONCIN au poste de directeur de la DIFPRO

M. DEHAN – Il existe un point statutaire, en tout cas dans les statuts de la Direction de la formation professionnelle. Suite au départ de la précédente directrice Cécile JAHAN, le conseil d'administration doit émettre un avis sur la nomination de Marc PONCIN au poste de directeur de la DIFPRO. Marc va se présenter et vous serez amenés à émettre un avis.

M. PONCIN – Bonjour à toutes et à tous. Je tombe le masque quelques instants, comme cela vous me verrez au moins une première fois complètement. Je m'appelle Marc PONCIN. Pour une présentation un peu personnelle, quand je vais vous raconter mon parcours, vous verrez que j'ai beaucoup bougé. J'ai commencé dans les Ardennes, d'où je suis originaire, et je suis papa de trois enfants. J'ai commencé mes études à Reims. J'ai fait des études purement techniques jusqu'à bac +2 pour après mal tourner comme je le dis parfois, en allant vers une école de commerce et en me spécialisant dans le marketing industriel à l'université de Reims. À partir de là, j'ai travaillé pendant une dizaine d'années principalement dans le conseil et dans le marketing industriel et dans l'industrie.

Cela fait un peu plus de 25 ans que je travaille exclusivement dans la formation professionnelle ou formation continue. Dans ce parcours dans la formation professionnelle, j'ai alterné des temps dans le privé et des temps dans le public, et vu ma formation, à la fois du côté organismes de formation que du côté entreprises. Cela a toujours été une constante dans mon parcours d'essayer d'ouvrir le plus possible ma vue de mon secteur d'activité et d'un secteur qui me passionne beaucoup.

Dans ce parcours, j'ai commencé pendant cinq ans à l'AFPA pour développer la formation continue, l'AFPA faisant alors partie du ministère du Travail. Il s'agissait de développer une partie d'activités concurrentielles. Là j'étais basé en Champagne-Ardenne.

Cette curiosité qui me poursuit m'a amené à élargir mon cursus en faisant un master de management stratégique et de contrôle de gestion à l'Institut français de gestion pour accéder à d'autres fonctions un peu plus générales dans des structures de formation.

Après avoir fait cette autre formation, je suis entré dans le groupe ADDECO, que vous connaissez sans doute plus sous l'aspect intérim, mais le groupe ADDECO est surtout un groupe de ressources humaines. J'y suis entré comme responsable de formation. J'ai donc été responsable de formation en entreprise. J'ai passé dix ans dans le groupe ADECCO et cinq ans à l'AFPA. À chaque fois, c'était des pas de cinq ans. Pour le deuxième pas de cinq ans dans le groupe ADDECO, je suis allé travailler à Lyon. Quand je suis rentré chez ADDECO, je suis allé une première fois en Alsace. J'étais basé à Mulhouse et j'étais responsable de la formation pour les personnels intérimaires sur le Grand Est de la France, mais pas forcément le Grand Est administratif dont on parle aujourd'hui. Dans la deuxième étape de cinq ans chez ADDECO, je suis allé travailler au siège à Lyon pour développer l'activité d'accompagnement des demandeurs

d'emploi. Pôle Emploi confie des missions d'accompagnement à des opérateurs privés. C'était donc un autre défi, un autre enjeu.

Au bout de ces cinq ans dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi, j'ai eu la connaissance d'un poste à l'université de Strasbourg. Cela me semblait être presque un résumé de tout ce que j'avais fait.

Entre temps, quand j'étais à Lyon, j'en ai profité pour recompléter mon cursus. Je rentrais encore plus dans la formation, mais je ne voulais pas faire un autre cursus complémentaire uniquement en formation, mais rester dans le spectre large des ressources humaines. J'ai donc refait un master de ressources humaines à l'université de Lyon pour ensuite entamer des recherches pluridisciplinaires entre les sciences de gestion et les sciences de l'éducation.

À ce moment-là, je suis parti à l'université de Strasbourg où, pendant dix ans, j'ai dirigé la formation professionnelle continue. Pendant ces dix ans, un certain nombre de rapports ont été faits, de la DEGSIP, de l'HCERES. Il y a eu les débuts de l'intérêt du développement de la formation continue et un certain nombre des développements faits à Strasbourg avaient été mis en exergue dans ces différents rapports. Un des points particuliers dont on parle beaucoup aujourd'hui, particulièrement par rapport à la crise, est le développement de la formation continue à distance. C'est un programme que j'avais mis en place avec des financements de campus d'excellence pour maîtriser toute la chaîne de valeur de la formation continue à distance. Cela m'a permis il y a un an de rédiger un ouvrage qui a été publié chez Dunod – c'est pour vous faire d'une autre spécialisation dans mon cursus – sur le développement de la formation professionnelle à distance. Quand je dis « à distance », c'est hybride. Aujourd'hui, après la crise, tout le monde est un peu plus au fait de ce que peut être du bon e-learning et du bon distanciel ou une bonne hybridation.

Je suis donc resté dix ans à Strasbourg. Entre temps est arrivée la loi de 2018, loi vraiment importante dans la formation professionnelle puisque c'est en même temps la libéralisation de l'apprentissage. J'avais travaillé sur un projet pour développer une filiale ou des partenariats avec des structures privées, comme il en existe beaucoup aujourd'hui, entre des certificateurs et des autres opérateurs de compétences. La structure s'appelait Icadémie. C'était un des précurseurs de l'e-learning diplômant en France. C'est une entreprise qui est présente sur toute la France et qui a une cinquantaine de diplômes dans l'enseignement supérieur.

Compte tenu des enjeux, je souhaitais voir autre chose et je suis allé travailler dans cette structure privée. Là, je suis descendu dans le sud de la France, à Aix.

Voilà pour mon parcours. Ce qui a été particulier, c'est que le projet dont je parlais s'est transformé en projet qui s'appelle aujourd'hui e-université. Une des premières universités qui a rebondi sur l'intérêt de ce partenariat est L'UPEC. Des communications ont été faites récemment, au cours du mois de septembre, sur ce projet e-université entre Icadémie et l'UPEC. Cette fois-ci, je reviens de l'autre côté du projet pour l'accompagner.

Voilà pour les grandes lignes. Si aujourd'hui je dois vous faire part des points de vigilance ou des points forts de ce que j'ai pu remarquer – cela ne fait que quinze jours que je suis là – sur les développements de la DIFPRO, un des premiers enjeux est le développement du CFA sur deux axes. Il y a à la fois la sécurisation de la relation avec les entreprises et les étudiants. Le premier point est donc surtout la satisfaction des entreprises et des étudiants. C'est les deux en même temps puisqu'un contrat d'apprentissage est tripartite entre l'organisme de formation et les deux acteurs que sont l'employeur et le jeune en apprentissage. C'est vraiment un enjeu relationnel fort sur un sens plus commercial, mais aussi administratif sur le pilotage de la contractualisation.

En deuxième étape, ce qui arrive aujourd'hui, c'est la sécurisation des recettes. Un certain nombre de travaux ont été commencés. C'est vraiment un enjeu très fort. Les ressources externes sont aussi des éléments très importants. Il faut que cela suive son cours, et rapidement. C'est donc un premier axe.

Le deuxième axe, avant d'aller plus loin dans une stratégie plus large sur la formation professionnelle, une chose que j'ai commencée et que je vais poursuivre est de rencontrer un par un les personnels de la DIFPRO pour faire un état des lieux. En vis-à-vis de cela, il s'agit de faire le tour de chaque composante, de rencontrer l'ensemble des directeurs de composante pour voir quelles sont leurs attentes. Dans mon état d'esprit, il me semble important de positionner la DIFPRO comme un apporteur de services auprès des composantes et des futurs bénéficiaires de la formation professionnelle.

Cela me semble être des axes forts par rapport à ce que j'ai pu voir.

Le Président l'a évoqué, il y a eu la certification Qualiopi. Je vous disais que la loi de 2018 était très décapante dans la formation professionnelle. Elle a amené de nouvelles obligations : une norme qualité qui est indiscutable. Début 2022, si on n'est pas certifié Qualiopi, on ne peut pas faire d'apprentissage, on ne peut pas utiliser les financements publics puisque l'apprentissage passe par des OPCO et des collectes des entreprises. Ce sont donc des fonds publics.

L'équipe a vraiment très bien préparé cela et je tiens à la féliciter une fois de plus devant tout le monde ainsi que l'ensemble du groupe projet. Une autre phase commence maintenant, qui est non moindre : pour venir dans cette certification, il y a 32 critères. Au moins une quinzaine n'était pas auditée pour l'instant, mais parce que nous étions déjà certifiés avant, sur une autre certification. L'enjeu maintenant est qu'à 18 mois, nous avons un audit de contrôle plus l'intégration des nouveaux critères plus l'élargissement à l'ensemble des composantes. Il reste donc un travail

important à faire, mais je ne doute pas que cela va bien se passer. C'est aussi pour cela qu'il est important que je puisse rencontrer chacun des acteurs ou des parties prenantes, politiques, directeurs de composantes, dans ma démarche.

D'une manière un peu plus macro pour terminer, je suis désolé si j'emploie des termes un peu privés, mais qu'on le veuille ou non, la formation professionnelle s'inscrit dans un domaine concurrentiel, face à des concurrents privés et des concurrents publics. Beaucoup d'opérateurs privés se lancent dans l'apprentissage, avec cette réforme de la loi de 2018. C'est certainement un enjeu très fort. Là où nous sommes le plus attaqués aujourd'hui – je parle là des universités, et je tenais déjà le même discours au début de la loi de 2018 – c'est sur des concurrents qui développent des formations à distance. Ce n'est pas parce que c'est mon dernier dada, cela n'a rien à voir, c'est juste que c'est quelque chose qui me passionne parce que cela fait partie des enjeux stratégiques actuels forts. Faire de la formation à distance de qualité nécessite vraiment un travail important.

L'autre aspect est que nous avons des concurrents très présents, avec des actions marketing, commerciales, etc. C'est une dimension à travailler davantage. Nous n'allons pas manquer d'appels à projets dans les mois à venir pour positionner des projets sur ce champ.

Merci de m'avoir écouté. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. J'espère avoir été le plus complet possible.

Mme DE SUREMAIN – Je vous remercie, Monsieur PONCIN, pour votre présentation. Vous vous êtes présenté de façon détaillée aujourd'hui. J'aurais cependant une remarque sur la méthode qui a été utilisée. Dans les statuts de la DIFPRO, il est indiqué effectivement que le directeur est nommé par le Président ou la Présidente de l'université après avis du conseil d'administration pour une durée de cinq ans

renouvelable. Je ne personnalise pas, mais dans la mesure où vous avez déjà recruté ce directeur, quel est l'enjeu de l'avis du conseil d'administration qui vient après ?

Par ailleurs, nous n'avons aucun document disponible pour apprécier le caractère stratégique de ce recrutement. Je remercie Monsieur PONCIN de s'être présenté aujourd'hui oralement. Nous aurions apprécié d'avoir des éléments comme c'est le cas lorsque le conseil d'administration est consulté, qu'il doit élire un vice-président ou qu'une charge de mission lui est présentée. Je regrette cette absence de support pour voir quelle est la stratégie au cours de ce recrutement.

Ensuite, Monsieur PONCIN, vous indiquez qu'un des axes essentiels de l'action de la DIFPRO va être le développement de l'apprentissage, c'est un projet très important pour l'UPEC, avec la création d'un CFA interne. Ma question est donc la suivante. Il y a eu beaucoup de communication sur un CFA interne. Ce CFA a désormais une gouvernance. Nous avons appris qu'il avait un règlement intérieur, qu'il avait un conseil de perfection. Quelle est la nature de ce CFA ? Quel est son statut ? Quels sont ses statuts ? Je crois que le conseil d'administration apprécierait que les statuts du CFA lui soient présentés, d'autant que ce dernier n'apparaît pas du tout dans l'organigramme de la DIFPRO. J'ai regardé, il a été mis à jour et Monsieur PONCIN est présenté comme directeur de la DIFPRO, mais il n'est pas du tout fait mention du CFA interne de l'UPEC. Quid de ces statuts ? Quid du modèle économique ?

M. PONCIN – Ce qui s'est produit du côté de la formation continue avec la loi de 2018, c'est qu'avant, l'apprentissage n'était pas dans la réglementation du Code du travail. La formation continue est réglementée par le Code du travail et l'apprentissage est rentré dans le même code. D'un seul coup, les CFA ont changé complètement de fonctionnement. La preuve est qu'aujourd'hui, tout organisme de formation, quel qu'il soit, public ou privé, qui faisait de la formation diplômante est devenu CFA. Avant, il n'y avait que quelques diplômes qui étaient choisis par la Région pour être

financés dans le cadre de l'apprentissage. Juste après cette loi, tous les diplômes nationaux ou RNCP sont ouverts à l'apprentissage. Cela change complètement la configuration de la formation professionnelle dans son ensemble. La Direction de la formation continue gérât avant des contrats de professionnalisation. Ces deux contrats sont amenés à être confondus. Depuis 2018, il y a eu un basculement de pratiquement 80 % des contrats de professionnalisation en contrats d'apprentissage. Même si on ne parlait pas de création de CFA, c'est devenu par nature un élément constitutif d'un organisme de formation continue ou d'un organisme de gestion de formation continue. Sur la mise en œuvre d'un CFA, elle s'est donc presque imposée de soi.

Sur les procédures internes, je ne peux pas vous répondre. Je vais laisser la parole au Président.

M. BERNARDINO – Il n'aura échappé à personne que la direction de la DIFPRO était pour nous une priorité politique. Le départ de Cécile JAHAN a été un peu une surprise pour nous parce qu'elle ne nous avait pas avertis. Cela nous aurait mis en difficulté si nous étions restés sans direction trop longtemps. Nous avons fait le choix politique de lancer le remplacement et le choix d'un remplacement. Ce sont des processus de recrutement qui peuvent être longs. Il s'agit de recruter des cadres de niveau A+++. C'est un projet politique qui était porté depuis un moment avec la création du CFA et le passage d'un peu plus de 200 apprentis à plus de 1 500 cette année. C'était donc pour nous une priorité de ne pas laisser une direction de ce type sans quelqu'un.

Nous avons donc lancé le processus de recrutement. On ne peut que regretter que l'avis du conseil d'administration soit demandé une fois que l'équipe politique a choisi. Je m'interroge un peu sur la pertinence d'avoir un avis du conseil d'administration sur la nomination du directeur. C'est un choix qui avait été fait à l'époque dans les statuts. Je me suis interrogé sur cet avis, je me suis demandé à quoi

il pouvait bien servir. Je pense que c'est un ancien reliquat du CEP et qu'il était dirigé par d'anciens chercheurs qui devaient émettre un avis. On avait donc dû le faire par duplication.

J'entends bien qu'on sorte aujourd'hui les statuts en disant que c'est inscrit comme cela. C'est un choix politique de ne pas laisser la DIFPRO sans directeur. Je ne regrette pas de ne pas laisser une direction de ce niveau sans directeur, avec l'instabilité que cela peut engendrer. On a fait le choix de réinternaliser le CFA. C'était un choix politique porté aussi par le conseil d'administration.

Le recrutement a donc été fait. Nous avons eu la chance d'avoir de très bonnes candidatures. Nous avons fait un certain nombre d'auditions avec le DGS et le Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie. Nous avons pu pallier ce manque assez rapidement, sachant que sur ces postes, nous savions qu'il y avait deux ou trois mois d'attente pour que la personne puisse se libérer. Cela faisait donc déjà au moins trois mois d'attente au-delà du process de recrutement.

Nous avons donc fait ce choix politique. Nous l'assumons. Je l'assume pleinement. La question que je me pose est celle des statuts. J'ai demandé à la DAJG de retravailler cela et de voir pour modifier les statuts, comme pour le travail qui a consisté à toiletter un certain nombre de statuts de l'université qui commencent à être vieillissants. Sur la DIFPRO, c'est un choix qui a été fait à l'époque. J'avoue que je m'étais interrogé sur la pertinence.

Mme DE SUREMAIN – On peut comprendre que l'urgence vous ait amenés à procéder à un recrutement, mais il aurait été d'autant plus appréciable que justement, pour pallier cette urgence, vous ayez à cœur de donner des documents pour nourrir l'avis du conseil d'administration. Nous remercions Monsieur PONCIN pour sa présentation orale. Il aurait été bien d'avoir quelques documents à l'avance pour apprécier tous ces éléments.

Je repose ma question sur les statuts, pas seulement de la DIFPRO, mais du CFA. S'il y a un centre de formation des apprentis, celui-ci a nécessairement des statuts et vous avez bien dû contractualiser avec la Région. Il serait donc de bonne politique et de bonne...

M. BERNARDINO – Je pense que tu devrais revoir le B-A-BA. On ne contractualise plus avec la Région. Il faudrait revoir les principes de base.

Mme DE SUREMAIN – Non. Il faudrait que vous regardiez la question des conventionnements avec la Région pour la formation des apprentis. Des éléments doivent être fixés sur le plan réglementaire.

M. BERNARDINO – C'est fini. On a changé de modèle. On est passé en 2018.

Mme DE SUREMAIN – Un CFA a été créé. Nous aimerions avoir les statuts et qu'il apparaisse dans l'organigramme de la DIFPRO. Cela clarifierait beaucoup les choses.

M. PONCIN – Volontiers. Nous pourrions nous voir. C'est pour cela que mon préalable, qui était peut-être très technique, sur les modifications de l'apprentissage et la révolution, parce qu'il n'y a pas d'autre mot. En 2018, l'apprentissage a été libéralisé. C'est le terme juridique employé. La Région n'a plus la main sur l'apprentissage depuis 2018. Vous avez dû entendre parler de France Compétences, du RNCP, etc. Aujourd'hui, l'État a souhaité reprendre la main sur et pour développer l'apprentissage. Il y avait deux choses dans la volonté du législateur pour développer l'apprentissage. Avant, chaque région choisissait les formations qu'elle voulait financer en fonction d'opportunités de bassin d'emplois. Ce que j'indique est schématique, je n'ai pas les chiffres en Île-de-France, mais nous aurions pu avoir à l'UPEC une cinquantaine de diplômes référencés pour être financés en apprentissage. La Région finançait avant. Maintenant, cela ne se passe plus du tout comme cela.

Tout diplôme qui est inscrit au RNCP – forcément nos diplômes nationaux le sont ... Je vais prendre un exemple pratique. Quand j'étais en région Grand Est, une licence

de bibliothécaire n'avait pour la Région aucun sens économique de financement parce qu'il n'y a pas beaucoup d'opportunités d'emplois. Cette formation n'était donc pas financée. Cela ne veut pas dire qu'à certains endroits, à un moment, il ne peut pas y avoir besoin d'une formation de bibliothécaire. Aujourd'hui, quelqu'un souhaiterait faire une formation de bibliothécaire en apprentissage peut la faire à partir du moment où c'est une licence et un diplôme national. Tous les diplômes sont maintenant ouverts à l'apprentissage. Toutes les structures privées, qui sont aussi nos concurrentes, qui ont des titres RNCP ou des partenariats avec d'autres écoles, sont devenues elles-mêmes centres d'apprentissage.

Mme DE SUREMAIN – Merci, Monsieur PONCIN, pour toutes ces précisions. Vous aurez l'occasion de voir que le conseil d'administration est très sensibilisé à ces questions d'apprentissage et l'UPEC est investie dans l'apprentissage depuis très longtemps. Tout ceci est familier à beaucoup d'administrateurs. Je vous prie de m'excuser, j'ai fait une erreur sur la Région. Quelquefois, je ne suis pas complètement à jour. Mais ce qui nous intéresse, c'est vraiment la question du statut du CFA. Merci.

M. BERNARDINO – Nous pourrions présenter les statuts au conseil d'administration, ce n'est pas un souci. Ils ont été choisis dans le cadre de Qualiopi. Cela faisait des critères d'avoir des statuts de l'organisme de formation. De même que nous avons mis en place le conseil de perfection. Cela fait partie des obligations réglementaires. Nous y avons répondu avec l'objectif clairement affiché d'obtenir la certification Qualiopi.

M. VALLEE – Vous nous parlez de concurrents. Dans votre CV, je vois que votre participation au groupe l'académie commence en octobre 2019, mais qu'il n'y a pas de date de fin. Je voudrais savoir si vous êtes à 100 % à l'UPEC ou si vous êtes encore un peu chez nos concurrents. D'autant plus qu'on a vu à grand renfort de publicité que l'UPEC avait signé des conventions avec cette boîte privée concurrente.

M. PONCIN – Il n’y a aucune ambiguïté dans ma position. Simplement, le CV que vous avez est le CV que j’ai envoyé au conseil d’administration quand j’étais encore chez Icadémie. Je ne l’ai pas mis à jour.

Pour vous rassurer par rapport à ce projet d’e-université, il est né quand j’étais à l’université de Strasbourg. Il n’y a pas de collusion ou d’ambiguïté. Je pense que j’ai l’avantage de bien connaître les freins qui peuvent exister au développement de la formation continue dans le système universitaire, mais de connaître aussi très bien les travers de la formation dans le privé. Cela peut permettre de conjuguer la bonne synergie.

Il n’y a pas de souci. Depuis le 4 octobre, je suis à 100 %. Je suis passé de l’autre côté du projet. Maintenant, je suis à la limite plus ennuyé pour Icadémie parce que je suis passé « client ». Je vois bien les exigences qu’il faut avoir pour que le projet avance bien.

M. PELLET – J’avais une question sur ce point et Benoît m’a volé la politesse, mais je vais quand même y revenir. Juste avant, je voulais faire un commentaire sur ta réponse, Amilcar. Tout le monde comprend les nécessités du service et la nécessité de répondre à un manque technique. Cela n’a rien à voir avec le fait d’informer ou non le conseil d’administration. La procédure de recrutement que tu as évoquée était engagée bien avant notre précédent conseil d’administration, le 10. Rien ne vous empêchait, puisqu’il y a obligation d’avis, au moins d’informer le conseil d’administration de cette procédure en cours. Nous aurions un peu mieux compris qu’ensuite on nous demande un avis sur un point sur lequel nous aurions été informés avant.

D’autre part, attention au danger d’une explication qui consiste à dire : oui, il y a les statuts, mais on n’en tient pas compte et une fois que la chose est faite, on va les changer. Jusqu’à ce que l’on ait changé les statuts, et par des voies légales, les anciens

fonctionnent encore. Il faut se méfier de l'argument selon lequel les statuts n'étaient plus très adaptés et que de toute façon, on va les changer. À ce moment-là, on peut pratiquer comme cela sur beaucoup de choses.

Cela, c'est sur la question de la forme. C'est toujours le problème de l'information et du respect de l'instance du conseil d'administration.

Je voulais poser une question. Vous avez parlé, Monsieur PONCIN, de la concurrence avec le privé surtout sur le marché de l'enseignement à distance. Je voulais connaître votre point de vue sur la sous-traitance à 100 % vers les entreprises privées. Tout le monde a compris que je fais allusion à une chose, dont nous avons appris l'existence par la presse, à savoir que l'université sous-traitait à l'académie la totalité d'une formation à distance. Comment peut-on sous-traiter à 100 % un type d'enseignement en mettant l'étiquette « université » en jeu et en même temps parler de la concurrence dont il va falloir tenir compte avec les entreprises privées ? Dans ce cadre, quelle est votre position ?

M. PONCIN – Une fois de plus, ma position n'est pas du tout ambiguë. Si j'étais aussi accro du privé, je pense que je ne serais pas revenu du côté de l'université, pour poser au moins cette base.

Maintenant, et c'est un sujet que j'ai beaucoup travaillé quand j'étais à Strasbourg et dans les débats auxquels j'ai participé au niveau de la DGESIP, la sous-traitance en matière de formation, en formation initiale – en même temps, la législation a évolué – la sous-traitance formelle est interdite. Par contre, dans le cadre de la formation professionnelle, ce qui n'est pas de la sous-traitance, mais qui est du partenariat... Je vous donne des choses très précises et très factuelles pour avoir longuement bordé la chose du côté université. Des contrats, des diplômes en partenariat avec d'autres structures existent depuis longtemps, mais dans un cadre de formation continue ou professionnelle. Si j'utilise le terme « formation continue » ou « professionnelle »,

c'est de manière indifférente. C'est juste que la loi de 2018 a plus consacré le terme « formation professionnelle » du fait de l'entrée de l'apprentissage dans cette législation.

Je vous donne un exemple. Depuis de nombreuses années, vous connaissez beaucoup de structures privées qui font des préparations à des BTS, des bachelors ou des préparations à des titres du ministère du Travail. Depuis longtemps, le plus ancien ministère qui est positionné comme un certificateur et qui n'est pas un opérateur de formation, c'est le ministère du Travail. Aujourd'hui, beaucoup de structures forment des jeunes à de l'électronique, du commercial, etc. Quand il s'agit d'avoir la certification, elles ne sont pas certificateurs, mais juste les préparateurs. Il y a bien une séparation entre le certificateur et l'opérateur de formation. C'est quelque chose qui a été amplifié dans la loi de 2018, pour une raison précise. Dans cette loi, il y a eu également la possibilité pour toute entreprise de créer son propre CFA.

Pour répondre à votre question, prenons une entreprise, Total, ou n'importe quelle grande entreprise qui crée son propre CFA, il est clair qu'elle a un organisme de formation, mais elle n'a pas de maquette de diplôme et elle ne peut pas diplômer elle-même. Puisque nous avons une licence banque dans l'université, BNP Paribas pourrait très bien dire : je crée mon CFA et je cherche un partenaire certificateur. L'université interviendra comme certificateur et le CFA de l'entreprise devient opérateur de compétences. Ce sont les deux nouveaux termes qui ont été consacrés dans la loi. Cela veut dire que l'école de l'entreprise doit respecter la maquette, doit préparer les jeunes. Après, il y a une séparation. Celle qui certifie, c'est l'université qui vient faire passer l'examen. Cela existe depuis longtemps dans la formation professionnelle, mais cela n'avait pas été mis sur des diplômes d'enseignement supérieur ou sur des diplômes nationaux.

M. PELLET – Je voudrais quand même rappeler que l'université est un lieu de formation. Vous êtes en train de nous expliquer que l'université devient un lieu de certification indépendant de la formation.

M. PONCIN – Je n'ai pas dit cela.

M. PELLET – Je traduis, je résume.

M. PONCIN – Pas absolument.

M. PELLET – Vous parlez de partenariat. On a une idée de ce que c'est. Chacun y met ses forces, chacun y apporte une partie de ses compétences. Là, je suis désolé, quand un lieu de formation qu'est l'université confie la totalité de ses cours dans un domaine à un organisme privé...

M. PONCIN – Excusez-moi, mais vous faites des raccourcis sur ce qui n'est pas.

M. PELLET – Si. La formation sera assurée par Icamédie. L'université n'intervient pas avec ses formateurs alors que c'est un lieu de formation et de certification. C'est donc de la sous-traitance, ce n'est pas du partenariat.

M. LE PRÉSIDENT – C'est faux. Après, le sujet n'est pas là.

M. PELLET – Si le sujet n'est pas là, il aurait bon de mettre cette question d'Icadémie à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Cette signature modifie considérablement les prérogatives de l'université. Ce n'est pas une affaire banale.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas l'objet du conseil d'administration aujourd'hui.

M. PELLET – Mettez-le à l'ordre du jour d'un autre conseil d'administration.

M. LE PRÉSIDENT – Nous verrons. Ce n'est pas forcément l'objet non plus d'un autre conseil d'administration.

M. PELLET – Un sujet aussi grave qui échappe à l'instance principale...

M. LE PRÉSIDENT – On a intérêt sérieusement à être en mesure de répondre à la formation continue, mais je ne sais pas si tu rends compte de la compétition. Si nous ne sommes pas capés pour cela...

Échanges croisés.

... Maintenant, ce n'est pas le sujet. Le sujet, dont je crois que l'on a fait le tour et pour lequel les questions ont été posées, est de voter sur la nomination de Marc au poste de directeur de la DIFPRO. Je vous propose de voter.

Un intervenant – Bonjour à tous. Je vous rappelle que l'outil garantit le secret du scrutin et la sécurité du vote.

Rappel du fonctionnement du dispositif.

Je rappelle aussi, ce que je n'avais fait suffisamment la dernière fois, qu'une fois que vous avez appuyé, le vote est comptabilisé. Il n'y a pas de validation. Faites donc attention à la touche sur laquelle vous appuyez.

Il est procédé au vote.

Le conseil d'administration se prononce favorablement à 80 % à la nomination de Monsieur Marc PONCIN au poste de directeur de la DIFPRO.
--

Applaudissements.

M. PONCIN – Juste un mot pour vous remercier de votre avis. Je sais qu'il y a de vifs débats parce que la formation professionnelle bouge beaucoup et est en pleine révolution. Croyez bien que je me tiens à la disposition de tous ceux qui voudront m'envoyer un mot ou prendre du temps pour échanger et amener toutes les explications qu'il faut pour que ce qui se passe soit le plus transparent possible. Ce n'est que mon premier souci important de vous apporter toutes les explications qu'il faut. Je prendrai le temps qu'il faut pour le faire. N'hésitez pas à me solliciter. Vous connaissez la structure des adresses et vous savez trouver Marc PONCIN. Merci.

M. PELLET – Juste un détail technique : serait-il possible, au moment de l'annonce du résultat, d'avoir le nombre de votes.

Un intervenant – 31 votes au total.

M. LE PRÉSIDENT – Je remercie Marc de cette prestation. Je pense que l'université peut se féliciter d'avoir quelqu'un comme Marc PONCIN. Merci, Marc, d'être avec nous.

M. BERNARDINO – Nous allons changer un peu l'ordre du jour parce qu'un collègue doit partir. Je vous propose donc de traiter le point 5.1.

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1. Approbation de la création et du règlement intérieur du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique (CEDIS)

M. GILBERT – Bonjour à toutes et tous. Quelques éléments sur le document qui a été mis sur le Sharepoint et qui consiste en un règlement intérieur du Comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique.

Comme vous le savez, les établissements doivent se doter de ressources pour appuyer les besoins que nous ressentons en termes de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique. Depuis 2017, dans le cadre d'un décret qui est intervenu le 15 mars, et dans le cadre d'une circulaire de 2017, nous avons une obligation de nous doter de tels référents déontologie, intégrité scientifique. Nous avons accusé un certain retard dans la mise en œuvre de ces normes.

Il est question soit de nous doter de personnalités singulières identifiées comme telles soit au contraire d'un groupe de collègues destinés à assurer la fonction ensemble. C'est le choix qui vous est proposé dans le cadre de ce document. Ce choix est permis par les textes. Je l'indique, car je l'ai vérifié. Je l'avais indiqué à la Commission recherche lorsqu'il y a un an et demi, avec Claire HANCOCK, qui a aussi beaucoup contribué à la préparation de ce dossier, les éléments principaux de ce projet.

Il est donc question de se doter d'un comité qui puisse assurer la promotion des bonnes pratiques dans ces domaines, faire des observations, diffuser des notes, délivrer des avis sur la conformité des comportements, des attitudes, des démarches qui sont réglementés dans le cadre de documents nationaux, internationaux. Des réseaux travaillent également sur ceux-ci. Il y a des observatoires, des offices. Il y a même des instances au sein du Parlement qui surveillent ces questions. Ce comité doit pouvoir aussi contribuer à la rédaction pour l'établissement, une charte d'éthique, de déontologie, d'intégrité scientifique. Ce document est déjà bien avancé dans sa préparation par des personnes qui ont intégré de façon anticipée ce comité avant qu'il ait une institutionnalisation officielle. Nous avons réuni des collègues, après un appel à candidatures, pour leur demander de travailler à l'élaboration d'un document dans un cadre qui n'est pas institutionnalisé puisque c'est aujourd'hui que l'on vous propose de voter le règlement intérieur qui donnera lieu à la création officielle du comité.

Ce comité a vocation à être désigné par le Président de l'université. Ce sont les textes qui le prévoient, à la fois le décret de 2017 et la circulaire de 2017 sur le référent déontologue et le référent intégrité scientifique. Il a vocation à être composé d'un nombre de collègues allant de quatre à huit, dont l'un assure la présidence, avec la possibilité que tous les corps, tous les champs d'expertise soient mobilisés, ainsi que tous les statuts. Il peut s'agir de contractuels, d'émérites. On peut même y intégrer des collègues qui ne sont pas dans l'université.

Ce comité a aussi vocation à travailler avec des personnes externes à l'établissement, notamment des personnes du secteur privé dans le cadre des partenariats industriels. La circulaire de 2017 se réfère à cet objet. Il est donc prévu qu'il puisse, dans le cadre de son activité, recourir à la collaboration de partenaires.

Le règlement donne des indications sur la composition, sur la saisine – il y aura donc une adresse générique – une possibilité de le saisir, une possibilité qu’il s’autosaisisse. On peut imaginer qu’à la suite de la diffusion d’informations dans la presse mettant en jeu des questions qui concernent l’établissement, le comité puisse considérer que des éléments factuels justifient qu’il procède à une instruction.

Les personnes qui souhaiteront le saisir devront expliciter les raisons pour lesquelles elles le saisissent en fournissant les documents utiles, en étayant leur demande d’avis d’éléments de faits, le cas échéant de droit. Il ne sera pas possible d’adresser une saisine anonyme ni même d’adresser une demande qui ne soit pas appuyée par des informations.

Au niveau des conditions d’exercice de travail par les membres du CEDIS, nous avons considéré qu’il fallait qu’un standard, c’est-à-dire un délai raisonnable, soit mentionné. C’est une façon d’être à la fois souple et ferme, c’est-à-dire de donner au comité le temps nécessaire pour opérer son travail et en même temps, de donner à la communauté le sentiment qu’elle ne peut pas le saisir *in extremis*, en urgence, à moins que ce soit vraiment justifié. Si c’est le cas, une disposition du projet de règlement intérieur prévoit qu’on peut préciser que c’est une demande à caractère urgent.

Les avis sont transmis à la personne qui les demande. Ils sont également transmis aux personnes qui sont directement concernées, c’est-à-dire que l’on a une notification. Ils sont également publiés sur une page internet dédiée, qui sera créée, avec des précautions en termes d’anonymisation pour qu’il n’y ait pas possibilité de faire une association entre ce qui est publié et la ou les personnes concernées. Nous avons l’obligation aussi d’assurer la protection des données personnelles et c’est un élément qui sera pris en compte.

Il est prévu que le comité puisse communiquer le cas échéant l'avis au Président ou à la Présidente de l'établissement s'il apparaît que des éléments qu'il contient peuvent avoir un impact sur l'établissement et devoir être portés à la connaissance du Président. Mais il n'est pas prévu que ces avis soient systématiquement communiqués au Président.

S'agissant des règles d'instruction, le comité bénéficie d'une certaine liberté pour procéder à l'instruction des dossiers. Il peut désigner des rapporteurs pour préparer ses avis, et c'est même conseillé. Il peut recueillir des observations, procéder à des auditions lorsqu'il estime que c'est utile, mais de toute façon, il doit respecter la confidentialité.

S'il en est besoin, le comité recourt au contradictoire. Je rappelle que dans le Code des relations du public et de l'administration, il n'y a pas d'obligation dans ce cadre précis à appliquer le principe du contradictoire. Ce n'est pas une procédure disciplinaire. Néanmoins, il peut être très utile, quand des personnes sont nommément désignées de les écouter, d'entendre leur point de vue, le cas échéant de leur donner la possibilité d'apporter des documents, des pièces ou des explications complémentaires.

Les avis sont donc notifiés, analysés – c'est un élément très important – et ils sont aussi publiés, ce qui fait que la communauté peut avoir une vision des questions qui se posent et connaître les avis du CEDIS.

Devoir d'impartialité, très important : Il incombe à chaque fonctionnaire de faire preuve de probité, d'indépendance, d'impartialité dans ses fonctions, comme le prévoit le législateur. C'est quelque chose qui est ici rappelé pour donner à la communauté l'assurance qu'elle peut avoir confiance dans le travail de cette commission. De toute façon, c'est prévu dans la loi, mais nous l'avons ajouté pour que les membres de la communauté sachent que ces règles sont rappelées, qu'elles

existent et qu'elles constituent à leur égard une protection. Nous avons rappelé également l'obligation de déport lorsqu'un cas justifie le déport d'un des membres du CEDIS.

L'obligation de confidentialité s'impose aux membres du CEDIS, quel que soit l'exercice de leur fonction. Ils ne peuvent pas divulguer d'information, utiliser les éléments qui ont été portés à leur connaissance dans le cadre de leur mission.

Ces avis ont une valeur consultative. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme des avis revêtant un caractère juridiquement conforme. Ce que l'on appelle un avis conforme en droit est un avis qui, s'il est négatif, empêche qu'un organe décisionnaire puisse prendre une décision positive. Les avis sont rendus de manière écrite et contiennent des éléments de motivation à la fois factuels et juridiques si c'est justifié.

S'agissant de la réunion du CEDIS, il conduit des travaux de rédaction de fiches pratiques, assure une mission de communication sur les bonnes pratiques, organise et pilote des travaux préparatoires de tout document à caractère général qui relève de son périmètre, examine les questions de portée générale, individuelle. Il se réunit lorsque le besoin s'en ressent, mais avec un minimum de trois réunions annuelles, dans les locaux de l'université ou en dehors si c'est justifié. Il rédige chaque année un compte-rendu qui sera communiqué aux élus en sus de rédiger un compte-rendu de chacune des séances, avec évidemment une communication au service des Archives de l'établissement.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup pour cette présentation. Je crois qu'on mesure tout l'intérêt qu'il y a à créer ce type de comité, pas simplement pour se mettre en règle avec une circulaire de 2017, mais l'intérêt sur le fond. Merci pour cette présentation très claire.

Il me reste une question en partant du constat qu'il peut quelquefois être difficile pour un individu qui aurait connaissance de manquements déontologiques ou de problèmes relatifs à l'intégrité scientifique de se lancer dans une saisine. Imaginons dans un laboratoire des pratiques pas très déontologiques ou probes, un manque de laboratoire peut se sentir en difficulté. Est-ce que la saisine est faite forcément par une seule personne ? Est-ce qu'elle peut être faite par plusieurs personnes ? Évidemment, elle n'est pas anonyme, il faut que ce soit des gens, mais est-ce qu'il peut y avoir une confidentialité ou non de la personnalité qui saisit ? Est-ce qu'il peut y avoir saisine par une personne morale ? Nous avons vu le cas dans les CHSCT. Quelquefois, des saisines sont opérées par des représentants du personnel qui, par leur statut de représentant du personnel, arrivent à être les porte-paroles de personnes qui auraient peur de signaler des faits. Je me place là uniquement dans l'hypothèse où il y aurait des situations étayées par des faits constatés et pas une dénonciation calomnieuse. Qu'a-t-on comme éléments pour aider à la saisine en cas de difficulté ?

M. GILBERT – Toute personne peut saisir le CEDIS, au singulier et au pluriel, quel que soit son caractère physique ou moral. Il n'y a aucune restriction.

Quant à la question de l'inquiétude ou de la crainte de l'auteur ou des auteurs de la saisine, il y a une obligation de confidentialité, c'est-à-dire qu'on ne mentionnera pas qui a saisi, et la publicité ne permettra pas de savoir quelle est la personne concernée. Il y a donc une protection absolue.

M. PELLET – Il est très bien que ce genre de structure existe et il est très bien de la mettre en place. Malgré tout, on sait aussi qu'il y a parfois la possibilité d'afficher une démarche ou que ce genre d'institution n'ait pas totalement les moyens de travailler.

Une chose me surprend un peu. Quand on parle d'intégrité scientifique, il y a effectivement la qualité des travaux, la fiabilité, mais il y a aussi très vite la notion de

conflit d'intérêts. Il est fort probable qu'en termes de déontologie, la question des conflits d'intérêts apparaisse. Dans ce cas, il me semble qu'on doit garantir l'indépendance à une institution qui travaille sur la déontologie et l'éthique. Jean-Luc, ce que je vais dire n'a rien de personnel puisque tu ne seras pas le président éternel de l'UPEC. Nous parlons donc en termes juridiques et non pas en termes de personne. Je trouve un peu problématique qu'une instance destinée à statuer sur l'éthique doive sa composition à une seule personne ou une seule instance. Partout où il y a des comités d'éthique ou de vérification, un des moyens de leur donner de l'indépendance est que la composition de ses membres soit plurielle et vienne de plusieurs directions. Or là, les membres seront nommés exclusivement par le Président d'université.

J'ai une autre question à la suite de cela. Les statuts mentionnent que l'un des membres fait fonction de président du comité, mais le règlement intérieur n'indique pas quelle modalité est mise en place pour désigner celui qui préside. Est-ce que c'est à nouveau le Président de l'université qui désignera le président de cette instance ?

M. GILBERT – Ce sont les textes. Dans le décret de 2017 et dans la circulaire, il est écrit de manière très précise que c'est le Président qui désigne.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons beaucoup de mal à recruter des collègues. Celui suit un appel à candidatures et globalement, on est plutôt inclusif.

M. GILBERT – Dans l'article 2, il est dit : « *La composition est arrêtée par le Président ou la Présidente. C'est aussi à lui de désigner celui ou celle qui sera le président ou la présidente du CEDIS* ». J'ai vraiment regardé et je vous promets que c'est écrit dans la circulaire et dans le décret sur le référent déontologue.

M. LE PRÉSIDENT – Après, nous pouvons le proposer ici. Nous pouvons valider une proposition ici, il n'y a pas de problème.

M. PELLET – Une proposition dans quel sens ?

M. LE PRÉSIDENT – Dire (inaudible-01.49.29).

M. GILBERT – Juridiquement, il est tout à fait possible que tu proposes que le conseil d'administration exprime un avis sur la composition. C'est tout à fait possible.

M. LE PRÉSIDENT – Globalement, généralement, nous avons plutôt besoin de candidats.

M. PELLET – La proposition de Simon me paraît une bonne chose.

M. LE PRÉSIDENT – Pour une information et éventuellement un avis, oui.

M. PELLET – Ce n'est pas la même chose. Cela peut permettre un débat sur cette composition.

M. LE PRÉSIDENT – Là encore, je te rappelle que nous avons beaucoup de mal à avoir des collègues. Avoir des collègues qui s'investissent sur le collectif, ce n'est pas fréquent.

M. PELLET – Oui, nous sommes bien placés pour le savoir.

M. LE PRÉSIDENT – Nous aurons plutôt besoin d'avoir des candidats et de les remercier.

M. PELLET – Cela ne suffit pas. Il faut évidemment les remercier et les susciter, mais qu'à un moment, le conseil d'administration puisse donner son avis et validé...

M. LE PRÉSIDENT – Le conseil d'administration donnera son avis, il n'y a pas de problème.

M. PELLET – Il faut l'inscrire dans le règlement.

M. LE PRÉSIDENT – Nous remettrons cela dans le règlement, mais il n'y a pas de problème là-dessus. Il n'y a pas de suspicion générale.

M. PELLET – Ce n'est pas une question de suspicion, je le répète, c'est une question de prévention, une question de garantir l'indépendance d'une instance.

M. LE PRÉSIDENT – Il y aura une garantie. Nous allons l'inscrire, je suis d'accord.

M. PELLET – Dernière remarque, cela peut paraître un détail, mais le mandat est de quatre ans, c'est-à-dire la même durée que celui d'un président, donc de la personne qui nommera les membres. Vu les échéances, cela risque de se passer : il me semble qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas coïncidence entre le moment de l'élection du président et le moment de l'élection des membres de ce comité. Un décalage de deux ans entre les deux serait salubre. Cela garantirait une sorte de continuité et ce ne serait pas juste le comité du président en exercice. Pourrait-on faire quelque chose ?

M. GILBERT – S'agissant du délai, comme nous sommes vraiment déjà vraiment en retard, je pense qu'il faut le faire tout de suite. Cela correspond tout de même à des besoins de la communauté. Si nous reportons la constitution du CEDIS pour des raisons liées à des élections alors que nous sommes en retard, que nous avons un besoin et que nous n'avons pas l'offre... Pour le dépôt d'appels à projets, on retrouve de plus en plus de demandes que l'établissement assure le respect de l'intégrité scientifique.

Nous pouvons rajouter dans l'article 2 : « *La composition du CEDIS est arrêtée par le Président ou la Présidente de l'université après avis du conseil d'administration.* »

Mme FAURE-DUNABEITIA – Je me félicite de cela. Ce comité d'éthique est demandé par les organisations syndicales depuis très longtemps. On a effectivement du retard par rapport au travail qu'a effectué l'université de Lyon 1 qui a mis en place une plateforme. Ma question portait sur la formation. Nous avons des enseignants en éthique à l'UPEC. Si l'on veut que cette dimension soit intégrée dans les pratiques et que ce soit des (inaudible) d'enseignants et des personnels, ce comité d'éthique aura-t-il aussi un plan de formation sur ce qu'est l'éthique, les enjeux, etc. ? Ces sujets ont été extrêmement abordés ces derniers temps et ont vraiment une place dans la société. Y aura-t-il par exemple une UE d'ouverture sur l'éthique ? Y aura-t-il un plan

de formation des techniciens, des personnes plus confrontées à ces problématiques d'éthique ?

M. GILBERT – Il faut être conscient que nos collègues qui vont être dans ce comité sont dans un gros établissement, qu'ils ont eux-mêmes des charges d'enseignement, de recherche. Si on attend d'eux qu'ils assurent ces missions de vigilance, de promotion, de communication, ils ne pourront pas consacrer un temps considérable à se déplacer dans chaque laboratoire, chaque UFR, ils ne pourront pas assurer des sessions tous les ans, etc. En revanche, il faudra discuter avec eux de la manière de concevoir la promotion d'une façon raisonnable. Cela peut notamment passer par des supports et peut-être des sessions avec l'ensemble des laboratoires par exemple où les principes seraient rappelés, ou avoir dans les services, des directions de service qui pourront relayer ou, dans les UFR, des collègues qui pourront relayer. Mais ils ne pourront pas aller dans les 17 sites de l'UPEC chaque année, sinon, ils ne s'en sortiront pas.

M. TEBOUL – Des réflexions ont-elles été menées sur les possibilités de liens entre cette commission et le médiateur de l'université concernant certains litiges particuliers ?

M. GILBERT – Je pense que ce sont des fonctions assez différentes. La fonction du médiateur de l'université est de travailler sur les difficultés relationnelles entre administrations, usagers, et de résoudre des problèmes de dysfonctionnements ou d'incompréhensions, mais ce n'est pas directement d'aborder les questions d'éthique, de déontologie.

M. TEBOUL – Je pose cette question parce que je connais des cas où des problèmes d'éthique se posent à propos de différends dont par ailleurs le médiateur est saisi. Je me pose donc la question de savoir si dans cette hypothèse, il ne serait pas

souhaitable d'organiser des liens entre le médiateur et la commission d'éthique pour renforcer la position du médiateur. Je pourrais citer plusieurs exemples.

M. GILBERT – Il faudra sûrement qu'ils se rencontrent pour bien vérifier que le périmètre de chacun est clair et qu'il n'y a pas d'incompréhension mutuelle. De la même manière, nous avons un comité au sein de la faculté de santé. Nous avons le COMET dans le cadre de l'ELVA où des équipes de l'UPEC sont intégrées. Il y aura donc des articulations entre plusieurs comités. Nous dépassons là le cadre du règlement intérieur, mais je suis entièrement d'accord avec vous, c'est une vraie question.

M. BERNARDINO – Je vous propose de passer à l'approbation de la création et du règlement intérieur du CEDIS. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement sur la création et le règlement intérieur du CEDIS.

2. VIE INSTITUTIONNELLE (suite)

2.2. Approbation de la révision des statuts de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines (LLSH)

M. BERNARDINO – Il s'agit du travail mené avec les composantes pour une remise à jour des statuts. Vous avez eu le document avec les modifications proposées dans l'espace de travail. Ce document a été validé par la Commission des statuts qui n'a pas effectué de remontée particulière, et qui a validé les propositions de changements effectuées par la composante et validées par son Conseil de gestion. Comme le document était à disposition, je vous propose de poser directement vos questions.

M. PELLET – J'enseigne dans l'UFR LLSH, mais je ne suis pas au Conseil de gestion et je vais sans doute évoquer des points qui y ont été évoqués. Je ne vais pas reprendre en détail la comparaison entre les anciens statuts et les nouveaux. La référence à la

culture humaniste apparaît dans le quatrième item des objectifs et elle apparaît à parts égales – là, j'avoue ma grande surprise – avec la culture scientifique, technique et industrielle. Autant le fait qu'une UFR de LLSH ait comme priorité la diffusion de la culture humaniste me paraît essentiel à rappeler – pas en quatrième point, mais plutôt en premier – mais je ne comprends pas pourquoi on l'a mis à parts égales avec la culture scientifique, technique et industrielle. Ce sont là des objectifs de l'université dans son ensemble, je le comprends, mais l'objectif de la LLSH n'est pas de prendre en charge la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle parce que d'autres composantes l'assurent.

Je trouve que l'on a peu perdu ce qu'il y a de spécifiquement littéraire. Je ne vais pas entrer dans le détail, mais c'est la dimension littéraire au sens large, sciences humaines, pour des formules qui sont très générales et qui correspondent plus aux objectifs d'une université que d'une UFR.

Les deux points essentiels sur lesquels je voudrais insister sont les suivants. Entre l'ancien règlement et le nouveau, il y a une augmentation de deux sièges au sein du Conseil de gestion, un pour le collège des BIATSS, un pour le collège des personnalités extérieures. Je suis entièrement d'accord pour l'augmentation d'un puisque dans cette UFR, il n'y avait que deux élus BIATSS sur 32. On passe ici à 3 sur 34. Mais je ne vois pas l'intérêt de l'ajout d'un siège à des personnalités extérieures, qui en avaient déjà six, et qui ne viennent quasiment jamais au Conseil de gestion. Je ne peux pas m'empêcher de dire qu'un siège de personnalité extérieure est essentiellement un vote de plus pour la présidence ou la direction de l'UFR. C'est une procuration de plus. Si on avait accordé les deux sièges supplémentaires aux BIATSS qui, eux, vivent dans cette UFR, qui sont au cœur des problèmes, cela aurait été beaucoup plus juste que d'ajuster un autre siège de personnalités extérieures.

M. BERNARDINO – Ce débat aurait dû être mené en LLSH et pas en conseil d'administration. Ce n'est pas à nous, conseil d'administration, de remettre en cause des choses qui ont été choisies. La question est : est-ce que des points réglementaires te posent problème ?

M. PELLET – J'ai un dernier point et je vais expliquer en même temps pourquoi je vais m'abstenir et je ne voterai pas pour ce règlement intérieur. Le dernier point est que je ne comprends toujours pas pourquoi, alors qu'on distingue dans le collège des enseignants, un collège A, un collège B, on ne distinguerait pas un sous-collège au sein des usagers, notamment pour permettre aux doctorants d'être assurément représentés dans un Conseil de gestion, d'autant plus que maintenant, avec ce nouveau règlement, la Commission de la recherche devient une émanation du Conseil de gestion et qu'il n'y a pas de garantie à ce que, dans la Commission de recherche, on ait des doctorants. Il n'existe pas de contrainte là-dessus. On pourrait se trouver dans la situation où des personnalités extérieures vont décider de la recherche, mais pas les doctorants.

M. BERNARDINO – C'est un débat de composante. C'est réglementaire.

Mme HUMAIN-LAMOURE – Sur l'article 2, il s'agit de la citation *in extenso* de l'article L.1233-3 du Code de l'éducation : l'UFR fait partie d'une université et soumise au Code de l'éducation. On ne peut pas réécrire un article du Code de l'éducation même s'il ne nous correspond pas totalement.

... Ce n'est pas un règlement intérieur, ce sont des statuts.

Pour l'article 9, le Code de l'éducation modifié par la loi de 2013 nous impose d'avoir au moins 20 % d'extérieurs, sachant que dans les IUT, c'est de 20 à 40 % pour les UFR, dans d'autres instituts ou les écoles, c'est 50 %. En rajoutant un siège BIATSS, nous étions *de facto*, obligés d'augmenter le nombre d'extérieurs pour atteindre le

seuil minimal de 20 % puisque nous sommes au seuil minimal. En deçà, notre Conseil de gestion ne serait pas légal.

Enfin, sur les collèges A, B, usagers, etc., là aussi, nous sommes sur des aspects réglementaires imposés par le Code de l'éducation. Nous avions auparavant une disposition limitant les candidatures à l'intérieur du collège usager. La DAJG nous a très clairement indiqué que ce n'était pas réglementaire, que c'était discriminatoire et que nous pouvions être attaqués pour cela.

Je ne te dis pas que c'est bien ou mal, je te dis que c'est réglementaire et que nous n'avons pas le choix.

M. VALLEE – Le vote des statuts est-il juste un aspect réglementaire ou y a-t-il une autre finalité ?

Mme HUMAIN-LAMOURE – Nous attendions cette révision des statuts depuis des années. Il y avait des dispositions qui n'étaient plus conformes au Code de l'éducation, mais aussi des votes antérieurs du Conseil de gestion. Il a été évoqué la Commission de la recherche. Ma voisine était ma prédécesseure et a fait voter un certain nombre de dispositions qui n'avaient pas été traduites dans les statuts. Il était donc très urgent de faire une mise en conformité globale au Code de l'éducation, mais aussi aux votes antérieurs du Conseil de gestion. C'est essentiellement cela l'enjeu. Ensuite, nous en avons profité pour effectuer quelques toilettages dans un Conseil de gestion, deux Commissions de statut de l'UFR LLSH puis encore un Conseil de gestion. Cela a donc été très largement discuté, cela a été voté à la majorité des deux tiers sans vote contre.

M. BERNARDINO – Je propose que nous passions au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement avec une abstention. Sur la révision des statuts de l'UFR LLSH.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation de la campagne d'emplois enseignants 1^{er} et 2nd degré pour l'année 2022

M. BERNARDINO – Contrairement à l'année dernière, la campagne d'emplois a été recoupée en deux, enseignants du 2nd degré, et la campagne BIATSS et enseignants-chercheurs sera votée lors du conseil d'administration de novembre. En effet, il nous manquait des fiches d'expression de besoins sur la campagne enseignant-chercheur. Comme cela fait partie des demandes du CT, nous n'avons pas souhaité présenter cette campagne. Néanmoins, nous avons maintenu la campagne enseignants du 2nd degré parce que les calendriers sont différents. Il nous faut valider cette campagne pour pouvoir ouvrir les postes en recrutement et permettre aux enseignants du 2nd degré de pouvoir candidater dans la mesure où tout doit être bouclé pour mi-janvier. Le choix politique est maintenu de ne geler aucun support. C'est la stratégie qui a été retenue depuis cette équipe politique. Encore une fois, tous les postes qui sont redemandés sont maintenus. Il s'agissait de postes existants avec des collègues et des besoins avérés. Ils ont été revalidés et reconduits. Lorsque les créations étaient adossées à des plans financés, elles ont été validées. Nous sommes encore sur une phase de créations, pas beaucoup en enseignants du 2nd degré. Il y en a un peu plus dans la campagne enseignants-chercheurs puisque les choix ont été faits de plutôt aller vers des créations d'enseignants-chercheurs.

Nous avons donc une campagne d'emplois qui encore une fois traduit la volonté politique de ne surtout pas détériorer l'encadrement qui n'était déjà pas énorme à l'université en maintenant bien l'ensemble des postes et en permettant d'assurer au maximum les enseignements de cette université qui a beaucoup progressé en termes d'étudiants. Il est donc important de maintenir ces supports.

Cela a été présenté au CT et il y a eu une abstention.

Mme DE SUREMAIN – J'aurais deux questions. Il y a une création de poste 2nd degré IUT. Pouvez-vous redire combien de postes sont créés avec le Plan IUT ? J'avoue que j'ai perdu le fil. Il y en avait 49 puis il y en a eu d'autres. À combien est-on ?

Une intervenante – Pour moi, il y en a 48. (Inaudible – hors micro – 02.10.11).

Mme DE SUREMAIN – D'autres créations avaient été annoncées, notamment vers l'IUT de Créteil Vitry.

M. BERNARDINO – Il y a deux nouvelles créations vers l'IUT de Sénart Fontainebleau avec l'ouverture de groupes supplémentaires.

Mme DE SUREMAIN – Sur les prix, non ? Si à un moment donné, au moment de la campagne générale d'emplois, au mois de novembre, vous pouviez présenter un récapitulatif de tous les postes qui ont été créés, ce serait intéressant.

M. BERNARDINO – J'avais posé la même question à Marion. On vérifie bien que le total n'était pas dépassé.

Mme DE SUREMAIN – Il y a effectivement cet aspect, mais c'est aussi pour avoir une vision globale de l'ensemble de ces créations de postes. Il y a eu des choses quelquefois un peu échelonnées.

M. BERNARDINO – Sur le Plan IUT, il y a eu la vague principale et un petit rajout sur l'ouverture d'un groupe supplémentaire sur Sénart. Il avait été évoqué effectivement l'ouverture d'un groupe supplémentaire sur Créteil, mais cela n'a pas été fait et il n'y a donc pas eu de poste créé.

Mme DE SUREMAIN – Si nous pouvions savoir cela pour le prochain conseil d'administration, ce serait intéressant. Nous allons arriver au bilan et je pense que tous les recrutements auront eu lieu.

Ma deuxième question porte sur la création d'un poste en LLSH. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la modalité de création ? Pour créer un poste, il faut un support.

M. BERNARDINO – Le principe était le même. C'était les augmentations de places en LEA. La composante avait fait le choix de recruter un contractuel vu le délai. Elle avait souhaité garder le support deux ans en contractuel pour ne pas l'engager sur une seule année. Il s'agit du poste qui est publié, mais sur des créations de postes d'il y a deux ans déjà.

Mme DE SUREMAIN – Le support existe-t-il déjà ?

M. BERNARDINO – Oui.

Mme DE SUREMAIN – Ce n'est donc pas une création.

M. BERNARDINO – Si, c'est une création parce que le numéro de poste n'est affecté que lorsqu'on a le premier titulaire dessus.

Mme DE SUREMAIN – D'où vient le support ?

M. BERNARDINO – Il a été demandé dans l'augmentation du plafond d'emplois au ministère.

Mme DE SUREMAIN – À quel moment ?

M. BERNARDINO – Il y a deux ans lorsque nous avons fait les places supplémentaires que nous évoquions sur le (incompris -02.12.11). Il y avait eu aussi la création d'un groupe supplémentaire en LEA sur Sénart. Je crois qu'il y avait eu aussi une autre création autre part. Nous pourrions le retrouver, mais il s'agissait des ouvertures de places d'il y a deux ans.

Mme HUMAIN-LAMOURE – Il s'agit de créations en L1. Ces places ont donné lieu à trois créations, deux sont déjà pourvues, une troisième reste à pourvoir, un peu dans

la même logique que le Plan IUT. Je précise que ces postes ont dument été discutés et votés à l'unanimité au Conseil de gestion.

Mme DE SUREMAIN – On ne peut que se réjouir qu'il y ait de l'emploi de titulaires, de statutaires. C'est toujours mieux pour l'université d'avoir ce type de supports, surtout quand on a une certaine visibilité sur la masse salariale associée et que l'on n'est pas sur des choses qui seraient dangereuses.

Ma question porte à ce moment-là sur l'intérêt à créer des postes de titulaires. Je la repose sur Parcoursup. Il y a eu création, dès le début de Parcoursup, de sept emplois BIATSS qui, à ma connaissance, ont toujours été contractuels. S'il y a des possibilités de transferts de postes liés à la masse salariale dont on sait qu'elle est soclée...

M. BERNARDINO – C'est une demande en cours sur l'augmentation du plafond d'emplois.

Mme DE SUREMAIN – Si on pouvait la lier à ces emplois BIATSS qui sont financés par Parcoursup depuis des années maintenant. S'il y a des créations pour des emplois d'enseignants, très bien, s'il y a des supports bien identifiés, très bien. Il y a aussi des emplois BIATSS, qui n'ont pas vocation à disparaître. Il y a des financements qui sont continus, pérennes, semble-t-il. Ces sept emplois BIATSS remontent à 2017 si ma mémoire est bonne.

M. BERNARDINO – Nous nous reverrons pour les BIATSS. Pour les enseignants, je l'avais bien identifié, parce qu'il y a eu le débat sur staff en particulier. Cela fait partie des demandes que nous avons faire en augmentation de plafond d'emplois sur ces supports.

M. PELLET – Pour information, le CT s'est abstenu à l'unanimité en raison du décalage entre l'augmentation régulière des effectifs étudiants à l'UPEC, qui est de 1 000 par an, soit 3 000 sur trois ans, et le fait que ceci n'entraîne aucune création de postes en dehors des postes financés pour installation d'une filière. On rejoint ici ce qui a été

dit sur les places en TD. Ce sont des formations existantes, qui auraient besoin de créations et du fait de la politique du gouvernement, il n'y a aucune création. Le CT ne pouvait donc pas valider une campagne qui ne répond pas aux besoins du terrain.

M. BERNARDINO – Cela fait partie des sujets qui ont été évoqués lors du DAG.

M. ZIDI – Le vote du CAC sur cette campagne d'emplois a été un vote à l'unanimité.

M. BERNARDINO – Je propose que nous passions au vote. Il n'y a pas eu de changement dans les procurations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement avec trois abstentions sur la campagne d'emplois enseignants 1^{er} et 2nd degré pour l'année 2022.

3.2. Approbation de l'annexe de la charte télétravail des personnels BIATSS de l'UPEC

Mme PILETTE – Bonjour à toutes et tous. Cette charte a été adoptée en début d'année, le 29 janvier 2021, par le conseil d'administration pour poser le cadre du télétravail pour les agents BIATSS. Pour rappel, sur les conditions, le télétravail peut se mettre en place sur volontariat de l'agent, avec l'accord de la hiérarchie, lorsque les missions le permettent et à hauteur de deux jours par semaine maximum *via* des jours fixes ou des jours flottants.

Sur la mise en œuvre, la charte est appliquée à partir du 1^{er} septembre 2021. Nous sommes aujourd'hui à environ 500 télétravailleurs sur l'ensemble des composantes et des directions, soit à peu près la moitié de la population BIATSS aujourd'hui.

Ce déploiement est donc assez massif et s'accompagne à la fois par la mise en place de formations de l'UPEC et par cette annexe, qui vous est proposée aujourd'hui, pour améliorer les conditions de travail avec des prises en charge complémentaires.

L'annexe à la charte propose d'une part la mise à disposition d'un premier tiers-lieu sur le campus de Sénart et des modalités de participation aux équipements complémentaires, d'abord aux équipements informatiques, qui viennent en complément de la dotation informatique de l'UPEC, avec une possibilité de prise en charge dans la limite de 150 euros, sur l'accord de la hiérarchie et sur présentation d'un justificatif par l'agent concerné. Il s'agit également de la participation à l'équipement mobilier (bureau, siège de bureau) une fois pour une période de cinq ans, dans la limite de 50 % de l'équipement concerné et selon un plafond de 300 euros, associée là aussi à la présentation d'un justificatif.

L'annexe à la charte rappelle également la mise en place nationale de l'indemnité télétravail à hauteur de 2,50 euros par jour effectivement télétravaillé dans la limite d'un plafond de 220 euros par an.

M. BERNARDINO – Nous avons souhaité être très volontaristes sur le télétravail. Nous sommes plutôt dans la fourchette haute des propositions qui ont été faites (inaudible – débit de parole trop rapide – 02.19.39). Il y a eu un vote très positif du CT sur cette annexe qui venait s'ajouter à la charte télétravail précédemment validée.

S'il n'y a pas de question, je propose que nous passions au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité sur l'annexe à la charte télétravail.

4. PATRIMOINE

4.1. Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

M. DEHAN – Il y a une attribution d'une concession par nécessité absolue concernant un collègue qui est en charge de la responsabilité du site du campus du (nom incompris). Il est proposé que le collègue puisse obtenir un logement par NAS selon les prescriptions du décret de 2012 et conformément à la liste de l'arrêté du 23 décembre 2015. Cette concession a pris effet le 1^{er} septembre 2021. Il faut un avis formel des administrateurs sur le point considéré.

M. BERNARDINO – Je propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement dans les procurations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement à l'unanimité.

4.2. Approbation d'un mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu

M. DEHAN – L'origine de ce point est une demande du rectorat, me semble-t-il, qui concerne une dotation qui avait été faite et qui portait sur un domaine dit de Richelieu, attribué à l'ancienne université de Paris. Dans les considérants, vous avez un certain nombre d'éléments. Il est nécessaire que, pour l'accomplissement de la vente et de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu, le Président de l'université puisse donner son avis. Il vous est donc proposé de délibérer et d'approuver le mandat accordé au Président de l'université pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu. Tout cela se place dans le cadre de

l'indivision à l'époque des universités de Paris. L'avis de l'ensemble des présidents des universités franciliennes est requis pour la vente en question.

M. PELLET – On peut déplorer que le dernier lien qui nous unissait au duc de Richelieu soit...

M. VALLEE – Nous avons demandé un bilan de tous les logements de fonction qui existaient à l'UPEC et qui étaient vacants et ceux qui étaient affectés.

Par ailleurs, nous votons depuis un certain temps au conseil d'administration la vente à la découpe. Au niveau de l'université de Paris, des revenus sont-ils générés pour l'entretien de ces locaux ?

M. DEHAN – Non, il n'y a rien de particulier. Il y a ce que l'on appelle la chancellerie des universités de Paris. Le chancelier est le recteur de la région académique. Il gère un certain nombre de biens de façon indivise. Le bien le plus emblématique est la Sorbonne. Par contre, il n'existe pas de revenu particulier provenant de ces biens dits indivis. De temps en temps, de façon assez anecdotique, arrivent des ventes de biens, à la fois sur l'Île-de-France et au-delà, mais cela s'arrête là. Logiquement, tous les présidents sont membres de la chancellerie. Je ne suis pas d'ailleurs pas sûr qu'ils soient pléthoriques à l'année.

En tous les cas, pour répondre à votre question, il n'y a pas de retour financier. D'ailleurs la gestion de ces biens indivis, notamment un bâtiment comme la Sorbonne, constitue plutôt des sujets assez épineux de répartition des charges. Ce n'est plus le cas à la Sorbonne puisqu'il n'y en a plus qu'une Sorbonne U Paris 3.

Quant à la liste des logements de fonction, nous pouvons la transmettre, mais je pense qu'il serait plus utile de la fournir dans un comité technique plutôt qu'en conseil d'administration. Il n'en reste pas moins que toutes les attributions sont faites strictement et pleinement dans le cadre des dispositifs réglementaires. Un arrêté de 2015 fixe la liste des fonctions de l'endroit A sur la base d'un décret de 2012 qui a

refondu assez profondément le régime d'allocation des logements. Avant, il existait ce que l'on appelait les nécessités absolues, les utilités de service, etc. Cela a un peu changé. S'il faut une liste des logements occupés et vacants, nous la transmettrons pour le prochain conseil d'administration sans aucun problème.

M. BERNARDINO – Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement sur un mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu.

M. BERNARDINO – Nous avons ajouté un point sur l'ordre du jour.

3. RESSOURCES HUMAINES (suite – point ajouté)

3.3. Approbation relative à la demande d'ouverture d'un poste à l'agrégation du supérieur en droit privé

M. BERNARDINO – Il s'agit d'une approbation relative à une demande qui normalement, relève plutôt de la campagne 2022 et qui aurait dû passer en novembre. Il s'avère que c'est une demande de passage d'un poste dans l'agrégation en droit. Le calendrier de l'ouverture de ce poste est tel que nous sommes obligés de le passer maintenant pour qu'il puisse être affiché et que des candidats puissent se présenter pour une prise de fonction au 1^{er} janvier 2022. Ce poste n'a pas été passé lors du dernier CT puisque la demande nous est parvenue après. Le calendrier qui nous a été remonté demande à ce que nous validions aujourd'hui de façon à ce qu'il puisse apparaître lors des concours d'agrégation de droit.

Il s'agit d'un poste d'agrégation du supérieur en droit privé pour la composante AEI, avec la spécificité des enseignements en anglais. Cela permet un affichage permettant

aux lauréats de l'agrégation du supérieur de se positionnement. Je rappelle que c'est un positionnement et qu'il n'y a pas de commission de sélection.

Sur cet ajout, avez-vous des questions ? Dans ce cas, je propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le conseil d'administration se prononce favorablement sur la demande d'ouverture d'un poste à l'agrégation du supérieur en droit privé.

Je vous remercie pour la composante qui a demandé cet ajout.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

M. DEHAN – Avant de revenir sur le document qui vous est présenté concernant les conventions, Madame DESUREMAIN avait demandé quelques précisions lors des derniers conseils d'administration sur un consortium avec un certain nombre d'universités, université finlandaise, l'université de Tours, l'UPEC, l'université d'Anvers. D'après ce que m'a transmis la DRV, c'est un consortium d'une décision attributive de l'ANR qui portait précisément sur le projet SOLARIS ayant pour objet la solidarité dans les politiques d'adaptation face au changement climatique, vers plus de justice socio-spatiale face aux risques naturels extrêmes. Ce projet a été sélectionné par l'ANR dans le cadre d'un appel à projets intitulé *JPI Climate solstice*, sur 36 mois, avec une aide de l'ANR d'environ 46 000 euros.

Avez-vous des questions ou des observations sur le document de synthèse qui vous a été proposé ?

Il n'y a pas énormément de conventions : des conventions de subvention attributive d'aide en matière de recherche, des reversements dans des projets de recherche

financés par la Région, DIM. Sinon, à mon sens, il n'y a pas de contrat qui appelle des commentaires particuliers, mais nous sommes à votre disposition pour toute question.

QUESTIONS DIVERSES

Mme CLEMENCEAU – Je voudrais attirer votre attention sur les gros problèmes d'inscription administrative des étudiants cette année. Certains étudiants n'ont pas encore aujourd'hui leurs documents, certificat de scolarité et carte d'étudiant. Cela pose énormément de problèmes, d'un point de vue financier, administratif ou même pédagogique. J'aimerais savoir s'il existe une solution pour eux et surtout si l'on peut leur trouver une solution immédiatement parce que cela devient très compliqué.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, nous sommes plus qu'en éveil sur ce point. C'est dramatique, nous sommes d'accord. Il existe plusieurs raisons dont le principe d'activer 42 000 cartes d'étudiant dans le cadre d'éléments européens, ce qui représente une catégorie professionnelle complètement délirante. (Inaudible – 02.31.17). Tout est activé et je suis d'accord avec vous sur le fait que ce n'est pas du tout admissible.

Mme CLEMENCEAU – J'entends bien la difficulté, pardon, mais cela ne concerne pas les étudiants qui sont dans une situation très compliquée du fait d'un problème administratif ou d'un problème de gestion des cartes d'étudiant européennes.

M. LE PRÉSIDENT – Il y avait plusieurs points. Je vous ai parlé de la carte d'étudiant. Il y avait des dossiers incomplets pour les services d'inscription, des droits d'inscription non payés.

Mme CLEMENCEAU – Même pour des étudiants qui ont terminé leur inscription administrative, depuis deux mois...

M. LE PRÉSIDENT – Il y a cette histoire de nouvelle carte d'étudiant européenne qui a impacté les services, pour des raisons de (incompris). Aujourd'hui, je pense que l'on

a pas mal avancé, mais il y a encore énormément de choses à valider. Nous activons. Je vous promets que nous allons essayer de trouver une solution. Le cabinet est vraiment en service là-dessus. C'est vraiment très dommageable et j'en suis le premier navré compte tenu de toute la politique autour des étudiants.

M. VINCENT – Pour compléter, j'ai eu le temps d'en parler rapidement avec le DGS. Est-il possible de le formaliser en conseil d'administration, de prendre des emplois étudiants pour appuyer la DEV, comme cela a souvent été le cas par le passé ?

M. DEHAN – Effectivement, nous en avons parlé en aparté avant le conseil d'administration. Je vais en discuter avec la responsable de la DEVE dès lundi. Nous verrons si c'est sous format emploi étudiant ou autre format, mais nous allons voir dans quelle mesure nous pouvons renforcer les équipes, comme cela avait été le cas, de mémoire, pour les équipes de la comptabilité pour le remboursement des droits d'inscription. Nous allons mettre un dispositif en œuvre. Si cela peut passer par des emplois étudiants, il n'y a pas de problème sur le principe. Il faut que l'on avance effectivement le plus rapidement possible et éviter de pénaliser et de mettre en difficulté des étudiants. Sur le principe, nous sommes d'accord.

Mme COSTES – J'appartiens à la composante de l'IUT Sénart Fontainebleau. Je suis notamment responsable de scolarité. Je comprends donc bien ce que vous expliquez. Ne pourrait-on pas imaginer donner des accès numériques pour que les étudiants puissent au moins suivre les cours ?

Par ailleurs, sur le recrutement, je suis également très concernée puisque j'ai pris un renfort cette année. Les délais de paiement des étudiants qui viennent nous aider ne sont pas du tout tolérables.

M. LE PRÉSIDENT – C'est entendu. Nous sommes complètement en phase.

Mme NGUYEN – c'est assez amusant parce que ce matin même, j'ai accompagné un étudiant au service des inscriptions. Son dossier d'inscription administratif était

finalisé. Il avait besoin d'un certificat de scolarité, mais il ne pouvait pas le retirer. Au-delà de la carte d'étudiant, le certificat de scolarité permet de débloquent beaucoup de choses pour les étudiants, la bourse, le pass Navigo. Ils doivent actuellement financer eux-mêmes les transports au tarif plein et non pas au tarif étudiant. Cela représente un coût assez important pour certains. Dans ce genre de situation, il faut voir s'il est possible que l'université communique avec des institutions et trouver une solution pour, dans l'attente de recevoir, tous les documents, ne pas avoir pendant deux mois à sortir trop d'argent.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sommes bien d'accord sur le fait que ce n'est pas possible. Les sujets de cartes européennes ont envahi tout l'espace et cela a été délirant, avec 42 000 cartes. Cela a été pour tous les étudiants et pas seulement les entrants. La piste d'activer les jobs étudiants me paraît très bonne. Nous allons voir cela avec la responsable de la DEVE pour voir comment ces étudiants pourraient aider. Après, appeler la RATP, je ne doute pas que cela n'ait aucun effet. Par contre, nous allons voir comment avoir des solutions transitoires. Je m'y engage. Ce n'est pas admissible, nous sommes d'accord. Il est vrai que je n'avais pas anticipé cette histoire de carte européenne pour tout le monde et qui crée un effet massif d'organisation. J'en suis désolé pour nos étudiants.

Mme NGUYEN – Il y a aussi un manque de communication vis-à-vis des étudiants. Beaucoup ne savent pas pourquoi il y a autant de retard.

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons pouvoir communiquer.

Mme NGUYEN – C'est bon pour eux de savoir comment ils doivent s'organiser, comment ils doivent budgéter dans l'attente.

M. LE PRÉSIDENT – Dans cela, beaucoup de choses ne vont pas. Il y a 500 erreurs postales, des retours de courrier. Il n'y a pas qu'un sujet, il y a beaucoup de bugs à

beaucoup de niveaux. Je suis d'accord, il faut communiquer. Nous faisons un point avec les services et nous activons des pistes d'action.

Mme COSTES – Vous pouvez essayer de mettre (incompris – hors micro) sur le pass Navigo. Cela peut fonctionner selon l'agence qui réceptionne.

Mme CLEMENCEAU – Non, cela ne fonctionne pas. Il faut le nom, le prénom de l'étudiant, l'inscription et un tampon.

M. BERNARDINO – Nous allons regarder. Effectivement, nous avons peu communiqué, mais nous avons actuellement des problématiques d'édition de certificats de scolarité en plus. S'ils ont payé les droits d'inscription, je les invite à aller voir leur gestionnaire de scolarité de proximité de composante qui peut éditer des certificats de scolarité...

Mme CLEMENCEAU – Non, ils ne peuvent pas. Ils en ont l'interdiction.

Par contre, il serait possible d'éditer un papier type, sans que ce soit un certificat de scolarité pour tous les étudiants qui ont payé et qui ont les pièces correspondantes.

M. BERNARDINO – Nous regardons cela avec le DGS et nous essayons de voir pour débloquer.

Nous passons à la motion proposée par Éric.

M. PELLET – J'ai adressé hier cette proposition de motion à soumettre au vote du conseil d'administration. Il s'agit de répondre à un courrier qui a été adressé à tous les membres élus du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du CAC et à la présidence par les collègues de l'UPEC enseignants-chercheurs membres du CNU. Cette lettre a été signée par une quarantaine de collègues, certaines et certains sont d'ailleurs présents ici. La demande est claire.

Suite à la mise en place de la LPR (loi de programmation de la recherche) qui a été accompagnée d'un amendement voté à la dernière minute en Sénat, qui n'était pas prévu dans le projet initial, mais qui a été voté et qui affaiblit considérablement le

rôle du CNU dans sa fonction régulatrice nationale, sa fonction d'indépendance, dans la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs. Le conseil d'administration a voté, à l'initiative de DP recherche, en décembre dernier, une motion contre cette loi et contre cet amendement. Actuellement, les membres du CNU se mobilisent pour essayer de faire en sorte que cette instance survive malgré une politique d'étouffement délibéré ou de mise à l'écart.

La demande est ainsi formulée. Je n'ai fait que reprendre les termes du courrier des collègues.

« Dans le contexte de la mise en place de la LPR et des mesures aboutissant à un affaiblissement considérable du rôle du CNU, instance élue représentative des enseignants-chercheurs dans le recrutement et la gestion des carrières des enseignants-chercheurs, le conseil d'administration de l'UPEC :

- demande que les comités de sélection en charge d'un recrutement d'enseignants-chercheurs à l'UPEC ne recourent pas à la procédure de contournement de la qualification nationale ;*
- rappelle son engagement sans réserve dans la défense du statut des enseignants-chercheurs ;*
- renouvelle en conséquence sa confiance dans les travaux menés par l'instance nationale qu'est le CNU pour l'avancement de grade, l'attribution de la PEDR et des CRCT ;*
- réaffirme son soutien aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs. »*

Je réponds tout de suite à l'objection que tu as évoquée en début de séance, au fait qu'une motion a été votée au CAC. En réalité, il n'y a pas eu de dépôt de motion au

CAC. Il a été voté à la toute fin une phrase qui assure de la part du CAC le soutien aux auteurs de la lettre.

Je tiens à dire que des collègues envoient une lettre et demandent au CAC et au conseil d'administration de se prononcer sur des questions de fond. La réponse du CAC n'est pas adaptée, permettez-moi de le dire. C'est comme si le CAC avait dit : nous soutenons les collègues qui ont écrit au CAC pour lui demander de se prononcer. C'est une espèce de circularité étonnante.

Par cette motion, je propose que nous fassions ce qui n'a pas pu être fait au CAC, que nous reprenions les termes de la lettre. Il est évident que l'enjeu est le respect ou non du CNU et surtout, c'est de savoir si l'UPEC accepte de contourner le CNU ou se déclare contre ce contournement. C'est cela la question.

M. LE PRÉSIDENT – Nous ne pourrons pas contourner la loi.

M. ZIDI – Concernant le CAC, il y a eu une discussion assez intéressante avec beaucoup de représentants du CNU. Il a été décidé *in fine* de donner mandat à Simon et à moi pour rédiger une motion courte qui regroupe tout ce que tu as dit. Ce texte est relativement clair, concis et va à l'essentiel. Nous sommes en train de travailler à ce texte. Nous avons une version quelque peu finalisée.

... C'est le mandat des élus du CAC. Je parle de l'instance qui s'est réunie lundi dernier. Je ne comprends pas ces critiques vis-à-vis des élus du CAC parce que cela a été tranché à l'unanimité.

M. PELLET – Je n'ai jamais critiqué les élus du CAC.

M. LE PRÉSIDENT – Il est tard et il y a un hommage à notre collègue qui s'est fait décapiter. Je pense que l'on peut retravailler cela. On ne pourra pas s'opposer à la loi.

M. PELLET – Êtes-vous d'accord avec ce texte ?

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas d'accord avec ce texte.

M. PELLET – Sur l’objection selon laquelle on ne peut pas aller contre la loi, le premier point « *le conseil d’administration de l’UPEC* », ce n’est pas le président. J’avais bien entendu l’argument déjà formulé : une loi a été votée, le président ne peut pas s’opposer à une loi, et personne ne le demande. La formule est : *Le conseil d’administration de l’UPEC demande* » et rien n’empêche le conseil d’administration de formuler une recommandation en direction des comités de sélection, « *demande que les comités de sélection en charge d’un recrutement d’enseignants-chercheurs à l’UPEC ne recourent pas à la procédure de contournement de qualification nationale* ». Cela veut dire qu’on a la possibilité de contourner. En écho à la demande ultra majoritaire des collègues, le conseil d’administration s’exprime en soutien et dit : pas de mesure de contournement.

M. LE PRÉSIDENT – Ce sont des discussions complexes...

M. PELLET – Non, ce n’est pas complexe, c’est répondre à une demande...

M. LE PRÉSIDENT – Je maintiens que cela fait partie des discussions qui dépassent le conseil d’administration.

M. PELLET – Non, absolument pas.

M. LE PRÉSIDENT – En tout cas, je ne suis pas pour cette formulation qui a des conséquences. Nous ne contournerons pas la loi.

M. PELLET – Non, ce n’est pas contourner la loi, c’est contourner la procédure...

M. LE PRÉSIDENT – La formulation ne me paraît pas bonne et je ne voterai pas cette motion.

M. PELLET – Cela veut dire que l’UPEC refuse de se prononcer sur ce point qui est central pour tous les collègues.

M. LE PRÉSIDENT – Je m’exprime sur la formulation de ta motion. Je pense que tout le monde n’est pas d’accord...

M. PELLET – Il y a des signataires de ce courrier ici. Je ne suis pas le seul, je suis juste un porte-voix.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'on ne peut pas aller contre la loi. On ne peut pas exclure les choses. Je pense que des choses ont été formulées en CAC. Il faut se mettre d'accord sur un texte.

M. PELLET – Elles n'ont pas été formulées puisqu'on nous dit qu'on est en train de rédiger...

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons mettre cela au prochain conseil d'administration. Mettez-vous d'accord pour faire quelque chose qui tienne. Il y a des collègues qui sont totalement opposés à cela, qui se sont exprimés.

M. PELLET – 40 collègues élus au CNU...

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Des collègues du CNU se sont prononcés. Je n'ai pas dit que j'étais pour les éléments de la loi, je dis que l'on ne pourra pas...

M. PELLET – Le contournement du CNU, c'est ce que le conseil d'administration est en train de faire en refusant de voter.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut présenter les choses différemment. Je vous propose de travailler les choses et que l'on revienne lors d'un prochain conseil d'administration. Je vous convie à aller maintenant à l'hommage de Samuel PATY. Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 23.